



Plan zonal de sécurité 2020-2025

Zone de Police « La Mazerine » - 5269

Avant-propos du chef de corps

Le plan zonal est l'aboutissement d'un long cheminement. Tout d'abord, il faut tirer les conclusions du précédent plan. Qu'est-ce qui a été réalisé et/ou inaccompli, quelles en sont les raisons. Ensuite, il nous appartient de suivre l'évolution de la criminalité au niveau local, au niveau des arrondissements mais également au niveau national. Enfin, il est demandé à nos partenaires judiciaires, administratifs et privés d'exprimer leurs attentes.

Tous ces points vont donner naissance à un ensemble d'objectifs dont nous avons déterminé les priorités en tenant compte de nos moyens financiers et de nos effectifs.

Ainsi, nous avons souligné 5 priorités que nous avons développées et traduites en plan d'action avec des indicateurs de suivi.

Cependant, certaines des priorités peuvent évoluer et ne plus être opportunes. De nouvelles priorités peuvent apparaître. De plus, les moyens mis à notre disposition peuvent augmenter ou diminuer. Enfin, des évènements inattendus (comme la coupe du monde, crises) peuvent engendrer un surplus de travail ou une dépense financière ayant pour conséquence de limiter nos projets.

Bref, un plan zonal vit, évolue. C'est pourquoi, il doit être modifié régulièrement.

Table des matières

Plan zonal de sécurité 2020-2025	1
Avant-propos du chef de corps	1
Table des matières	2
Résumé du Management	4
I. Culture, structure et stratégie	4
II. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025	5
III. Missions de nature fédérale	5
Chapitre 1 : Analyse de l'environnement	7
1.1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police	7
1.1.1. Notre terrain de travail en images	7
1.1.1.1. Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique	7
1.1.1.2. Notre zone de police examinée d'un point de vue économique	8
1.1.1.3. Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel	8
1.1.1.4. Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique	8
1.1.1.5. Développements technologiques dans le paysage policier	11
1.1.2. L'image de la criminalité zonale	11
1.1.2.1. La criminalité	11
1.1.2.2. Analyse plus approfondie de certains faits criminels prioritaires dans le présent PZS	13
1.1.3. Résultats du sondage de la population	21
1.2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police.	22
1.2.1. Description de la situation actuelle au sein de la zone de police	22
1.2.1.1. Aperçu de la capacité dans la zone de police	22
1.2.1.2. Structure actuelle / organigramme	23
1.2.1.3. Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité	24
1.2.1.4. Remplissage des normes minimales : évaluation	25
1.2.2. Description du contexte interne au sein de la zone de police	31
1.2.3. Tendances futures pour l'organisation propre	33
Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs	35
2.1. Mission et vision	35
2.1.1. Mission de notre zone de police	35
2.1.2. Vision de notre zone de police pour 2025	35
Chapitre 3 : Stratégie et politique	37
3.1. Eléments de l'analyse environnementale	37
3.1.1. A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)	37
3.1.2. A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)	38
3.2. Attentes des autorités et partenaires	38
3.2.1. Attentes / priorités des autorités	38
3.2.2. Attentes en conséquence des accords de collaboration	41
3.2.3. Attentes des autres protagonistes et partenaires	42
3.3. Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation	43
3.4. Choix des priorités stratégiques	48
3.4.1. Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025	48
3.4.2. Priorité stratégique gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025	53

Chapitre 4 : Politique et gestion	55
4.1. Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible	55
4.1.1. L'équipe de suivi de la politique	55
4.1.2. Monitoring de la mise en œuvre de la politique	55
4.2. Gestion du personnel et des moyens	55
4.2.1. Gestion de la capacité en personnel	55
4.2.2. Gestion des moyens financiers	55
4.3. Politique et gestion : aperçu annuel	55
Chapitre 5 : Approbation du PZS	56
Liste de distribution	57

Résumé du Management

I. Culture, structure et stratégie

Mission de notre zone de police

La zone de police « La Mazerine » garantit le maintien de la tranquillité, de la salubrité et de la sécurité publique dans le respect des valeurs qu'elle défend ainsi que des droits et des libertés individuelles de chacun.

Elle veut assurer un service identique et de même qualité pour l'ensemble des habitants des trois communes qui composent la zone.

Outre l'exécution des missions et des fonctionnalités de base, la zone de police assure également les tâches à caractère fédéral en collaboration avec les services de la Police Fédérale.

• **Vision pour 2025**

La vision pour les 5 années à venir est la volonté de mieux former son personnel, de mieux utiliser les moyens mis à disposition, d'être plus réactif à certains types de criminalité et d'être non pas plus nombreux sur le terrain mais d'être plus visible par la population afin de diminuer le sentiment d'insécurité.

Outre les priorités en matière de criminalité (vols dans habitations et stupéfiants), de sécurité routière et les incivilités, nous développerons dans le présent PZS une priorité interne : la gestion de l'information.

L'ensemble de ces priorités feront l'objet de plans d'action annuels dans lesquels transparaîtront des notions telles que l'efficacité, la présence obligatoire du personnel en certains lieux ou événements, la formation du personnel, la participation aux réunions organisées par les citoyens, le partenariat, la transparence, rendre compte, l'utilisation de nouveaux outils, ...

• **Valeurs pour notre zone de police**

Les valeurs constituent la culture d'entreprise de la zone de police. Elles reprennent les axes fondamentaux par lesquels les actions doivent être menées afin de permettre à l'organisation de fonctionner et d'évoluer.

Garantir la sécurité et le bien-être de l'ensemble des citoyens en mettant à leur disposition une police de qualité est une priorité, tant des autorités administratives que judiciaires.

La visibilité, la disponibilité et l'accessibilité du personnel doivent permettre de réduire le sentiment d'insécurité et d'augmenter la qualité de vie de la population.

• **Vision organigramme**

Un nouvel organigramme a été voté en CCB en date du 30 août 2019 et mis en place en date du 1^{er} septembre 2019.

II. Priorités pour notre zone de police en 2020 – 2025

Sécurité et qualité de vie – priorités externes

La zone de police souhaite stabiliser, voire diminuer, les vols dans habitations sur son territoire en se rendant compte des particularités du phénomène, en les analysant et en les comprenant pour enfin pouvoir agir de manière rapide et adéquate.

Dans le domaine de la sécurité routière, la zone de police désire contribuer à maîtriser l'insécurité routière.

La zone de police souhaite tenter de gérer la problématique liée aux stupéfiants, soit la consommation qui engendre un trouble et/ou des nuisances, la vente, l'importation, mais aussi les dangers inhérents à la conduite sous influence de drogues, de façon à maintenir ces objectifs dans les limites de nos moyens et possibilités.

La zone de police souhaite faire diminuer les incivilités sur son territoire.

Gestion opérationnelle optimale – priorité interne

La zone de police désire mettre en place une gestion centralisée de traitement et de diffusion de l'information, au vu du nombre croissant de flux et de diversité des canaux de diffusion d'informations.

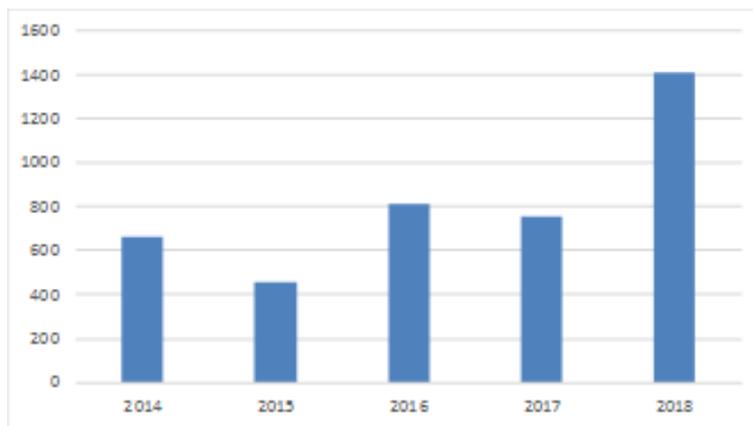
III. Missions de nature fédérale

Les zones de police sont tenues de fournir en renfort une partie de leur capacité à l'occasion de grands services d'ordre ou d'événements particuliers (festivals, matches de football à risques, grèves dans les prisons, sommets européens, ...). Il s'agit d'un mécanisme de solidarité nationale obligatoire entre les zones de police, appelé « Hycap » et utilisée comme procédure contraignante.

Cette capacité hypothéquée est matérialisée par une « ligne de crédit », qui est annuelle et propre à chaque zone de police. Cette ligne de crédit se retrouve dans la directive ministérielle MFO-2.

En 2014, 664h00 ont été prestées en engagement Hycap. L'année 2015 en comptabilise 456h00 ; l'année 2016, 814h50 et l'année 2017, 755h15.

En 2018, 1.414h15 ont été prestées en Hycap, dont 152h en formation. 26.6% de la ligne de crédit fixée par la circulaire ont été utilisés.



La forte hausse des prestations Hycap en 2018 pour notre zone de police réside dans le fait de la parution le 27 novembre 2017, de la MFO-2 ter. Elle subdivise les zones de police en 2 catégories : A et B. Notre zone a été définie en catégorie B et doit dès lors effectuer toutes les missions dans le cadre du maintien et du rétablissement de l'ordre public. Ces missions exigent une formation, un entraînement et un équipement spécifiques.

De plus, pour le sommet OTAN des 11 et 12 juillet, le Ministre Jambon a procédé à une augmentation de 7 à 10% le niveau de disponibilité maximal dans le cadre du système Hycap.

Chapitre 1 : Analyse de l'environnement

1.1. Image de la sécurité et de la qualité de vie dans la zone de police

1.1.1. Notre terrain de travail en images

Située au cœur du Brabant wallon, dans l'arrondissement judiciaire de Nivelles, la zone de police la Mazerine se compose des communes de La Hulpe, Lasne et Rixensart.

Depuis la fusion des communes en 1977, l'entité de Lasne regroupe les localités de Couture-Saint-Germain, Lasne-Chapelle-Saint-Lambert, Maransart, Ohain et Plancenot ; la commune de Rixensart, celles de Genval, Rosières et Rixensart.

La Mazerine est limitrophe des zones de police de :

- Overijse (au nord) ;
- Orne-Thyle et Ottignies-Louvain-la-Neuve (au sud-est) ;
- Nivelles-Genappe (au sud-ouest) ;
- Waterloo et Braine-l'Alleud (à l'ouest) ;
- Wavre (à l'est).

Son territoire totalise une superficie de 8.031 hectares dont 1.556 ha pour La Hulpe, 4.721 ha pour Lasne et 1.754 ha pour Rixensart.

Contrairement à la commune de Rixensart qui s'est fort urbanisée au cours des siècles, les territoires de Lasne et La Hulpe sont restés fort « verts ». La Hulpe est constituée environ aux 2/3 de zones forestières et d'espaces verts ; 66 % du territoire de Lasne est constitué de zones rurales dont 60 % de zones agricoles.

1.1.1.1. Notre zone de police examinée d'un point de vue démographique

Dans sa globalité, la population de la zone est active et aisée. Une majorité de celle-ci est dès lors absente en journée.

Au 31 décembre 2018, la population totale de la zone s'élevait à 44.142 habitants répartis comme suit :

	Belges			Etrangers (avec CEE)			%age étrangers	Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total		
La Hulpe	2.932	3.181	6.113	589	613	1.202	16,35 %	7.349
Lasne	6.186	6.476	12.662	789	791	1.580	11,09 %	14.242
Rixensart	9.552	10.474	20.026	1.172	1.353	2.525	11,20 %	22.551

1.1.1.2. Notre zone de police examinée d'un point de vue économique

L'activité économique de la zone est particulièrement développée dans le secteur pharmaceutique à Rixensart et financier à La Hulpe. Dans l'ensemble, les commerces sont particulièrement bien développés et le nombre de grandes surfaces suffisant.

1.1.1.3. Notre zone de police examinée d'un point de vue socio-culturel

Au niveau touristique, la zone compte plusieurs points attractifs dont les principaux sont le Château de La Hulpe, le Château de Mérode à Rixensart, le Lac de Genval et son Château.



Elle est également limitrophe du site historique du Lion de Waterloo.

La zone compte un grand nombre d'écoles (cinq à La Hulpe, onze à Lasne et dix-huit à Rixensart), plusieurs centres sportifs ainsi qu'une Maison des jeunes et un centre pour candidats réfugiés établis sur la commune de Rixensart.

1.1.1.4. Notre zone de police examinée d'un point de vue écologique

Zones naturelles présentes sur la zone :

- Un site « Natura 2000 » situé sur les communes de La Hulpe, Rixensart et Waterloo dénommé « Vallées de l'Argentine et de la Lasne » (code site BE 31002).

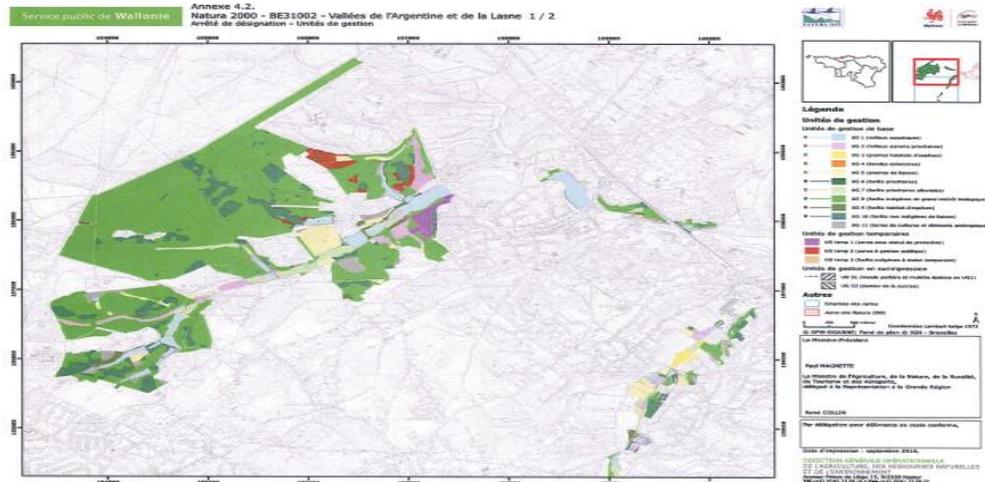
D'une surface de 720,1854 ha, le site est remarquable par la variété des milieux rencontrés, surtout à l'échelle de la région atlantique. Les formations forestières dominantes y sont les hêtraies et chênaies acidophiles, que l'on retrouve largement en Forêt de Soignes et dans les domaines forestiers environnants.

En fonction des niveaux de richesse et d'humidité des sols, on retrouve également des forêts du métaclimax des hêtraies neutrophiles, des chênaies-boulaies acidophiles, et dans les fonds de vallées, des chênaies-frênaies humides ainsi que des forêts alluviales et marécageuses.

Les grandes quantités de vieux arbres et de bois mort permettent la présence de fortes densités de pic mar et de pic noir. Les fonds de vallées humides abritent également quantité d'autres habitats, qu'il s'agisse d'étangs, de mégaphorbiaies, de roselières,,...

avec un cortège d'espèces associées à ces milieux, comme la sarcelle d'hiver, le Martin pêcheur, le grand butor ou le maillot de Desmolin.

Il est important de souligner la présence d'habitats de grand intérêt dans la vallée de la Lasne : des landes, une pelouse silicicole, une nardaie et une prairie à molinie. Ces milieux sont rarissimes en zone atlantique, ce qui confère à ce site une importance majeure.



- Un second site « Natura 2000 » situé sur les communes de Rixensart et Wavre dénommé « Vallée de la Lasne » (code site BE 31003)

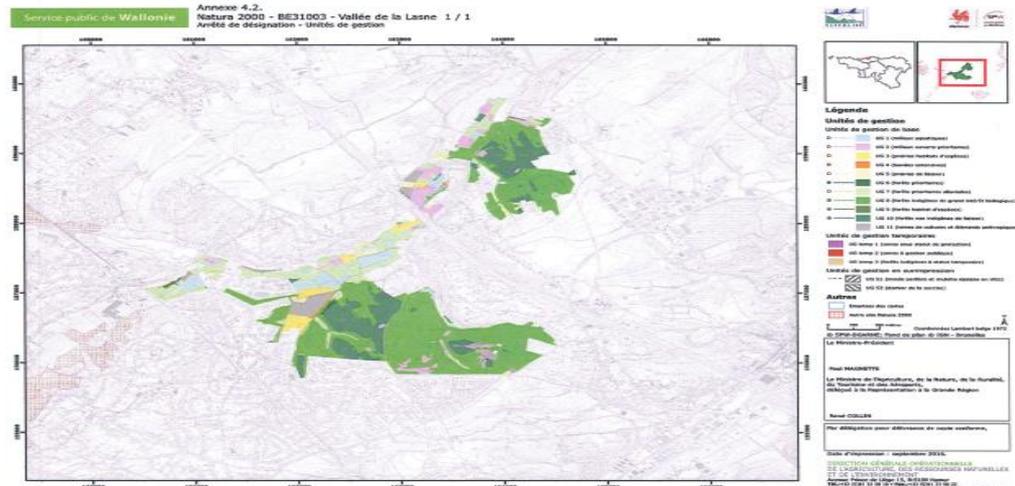
D'une superficie de 432,6567 ha, le site de la Vallée la Lasne est un site remarquable par la variété des milieux rencontrés. La Lasne et les dépressions géologiques qui la bordent déterminent de grandes zones alluvio-marécageuses et des plans d'eau. Ces milieux humides constituent un habitat pour plusieurs oiseaux d'eau d'intérêt communautaire ainsi que pour le Maillot de Desmolin, petit mollusque très rare.

Ce site comprend également deux grandes entités forestières composées par les Bois de Wibre et des templiers au Nord et par les bois de Limal, de Bierge et de Rixensart au Sud.

L'entité forestière du Nord est constituée de boisements très variés, l'entité du Sud s'en distingue par des grands massifs de hêtres (hêtraie acidophile atlantique et hêtraie neutrocline à jacinthes) et de pins sylvestres.

Etablies sur les sables du Bruxellien, ces deux entités laissent par endroits libre cours à des landes et des pelouses silicoles principalement situées dans le bois de Bierge.

Des aulnaies alluviales et des fragments de vieilles chênaies acidophiles complètent le panel de boisements forestiers. Ces bois constituent l'habitat pour trois espèces d'oiseaux forestiers d'intérêt communautaire, le pic mar, le pic noir et la bondrée apivore.



- Le SGIB (Site de Grand Intérêt Biologique) n° 3223, dénommé « Bois des Dames » sur les communes de Rixensart, Lasne et La Hulpe, dans la vallée de la Mazerine.
Il comprend un ensemble de prairies et de bois ainsi qu'une zone de sources et plusieurs petits plans d'eau. Entouré de lotissements, cette petite vallée constitue un élément structurant du réseau écologique local et joue un rôle de refuge pour une flore et une faune remarquablement diversifiées, dans un secteur du Brabant wallon de plus en plus urbanisé.
- Le contrat de rivière Dylle-Gette.

Axes routiers et ferroviaires :

La zone de police est traversée par quatre grands axes routiers : la RN 5 (Bruxelles - Charleroi), la RN 253 (Overijse - Waterloo), la RN 271 (Genval - Genappe) et la RN 275 (Groenendael - Court-Saint-Etienne).

Elle est également traversée par la ligne ferroviaire 161 (Bruxelles-Ottignies) qui fait actuellement l'objet de travaux d'envergure dans le cadre du projet RER (Réseau Express Régional) visant à rendre la capitale plus rapidement accessible en transport en commun et ainsi freiner l'augmentation du trafic automobile. Pour ce faire, une augmentation du nombre de voies est ainsi prévue, passant de deux à quatre. De plus, les trois gares présentes sur la zone et leurs abords font l'objet d'aménagements (parkings à étages payants et protégés par vidéo-surveillance) afin d'accueillir un plus grand nombre de navetteurs.

Ces différents axes, tant routiers que ferroviaires, sont largement utilisés par les navetteurs, ce qui implique une occupation importante dans certains créneaux horaires. Ils peuvent tantôt être un avantage, tantôt un inconvénient dans le sens où, en dehors des heures de pointe, ils peuvent servir de chemin de fuite pour les auteurs de délits.

1.1.1.5. Développements technologiques dans le paysage policier

- En plus des trois radars fixes déjà installés sur notre zone de police, cinq nouveaux poteaux radar fixes ont été mis en place et homologués en date du 08/11/2019 ;
- Il est prévu le placement de 3 ANPR fixes (un sur chaque commune) ;
- Des caméras de ville ont été placées à différents endroits de la zone. Leur exploitation débutera en janvier 2020.

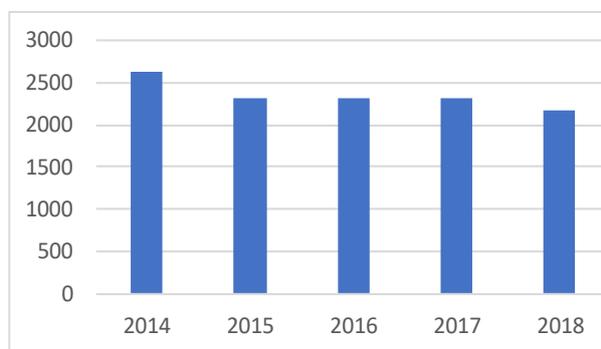
1.1.2. L'image de la criminalité zonale

Les données qui suivent proviennent principalement :

- Des statistiques policières de criminalité (Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL) ;
- Du baromètre de criminalité – Province du Brabant Wallon (Police fédérale – DCA) ;
- Des infractions routières (Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL) ;
- Du baromètre de la circulation – Province du Brabant Wallon (Police fédérale – DCA) ;
- De l'aperçu annuel des accidents de la circulation (Police fédérale – DGR/DRI/BIPOL) ;
- De données internes puisées dans l'ISLP.

1.1.2.1. La criminalité

Evolution du nombre total de délits commis sur la zone « La Mazerine » depuis 2016 :



On remarque une relative stabilité du nombre total de délits commis sur la zone entre 2015 et 2017, la différence d'une année à l'autre représentant moins de 1%.

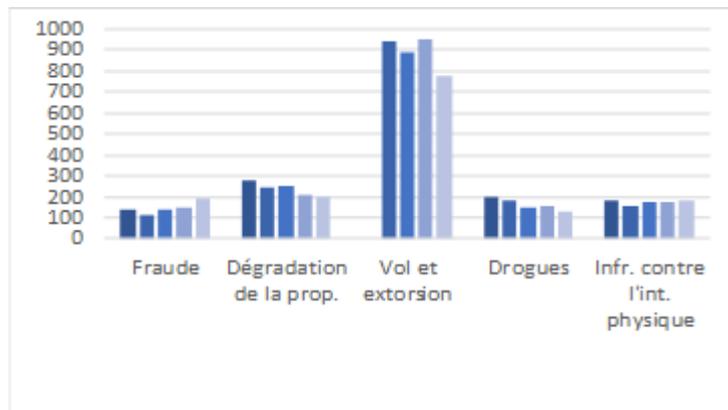
Par contre, on note une diminution plus nette entre 2014 et 2015 (-12%) et entre 2017 et 2018 (-6%).

Répartition des faits selon le type :

	2014	2015	2016	2017	2018
Figures criminelles					
Vol de voiture	35	31	29	26	27
Vol de moto	4	2	2	3	2
Carjacking	2	0	1	1	0
Vol dans les garages	9	9	8	6	7
Vol de vélomoteur	6	3	5	0	0
Vol de vélo	28	32	50	35	29
Vol dans ou sur un véhicule	180	141	129	195	143
Sac-jacking dans une voiture	0	0	0	0	1
Cambriolage dans habitation	479	347	369	365	326
Cambriolage dans entreprise	47	43	27	41	25
Cambriolage service public/ bâtiment administratif	17	18	11	4	11
Vol à main armée	14	4	9	6	4
Vol avec violence sans arme	23	21	27	14	20
Vol à l'étalage	29	31	17	26	20
Vol à la tire	39	21	14	20	15
Arrachage de sac à main	3	2	1	1	1
Vol à l'arraché	3	2	3	3	3
Graffiti	16	25	20	9	7
Dégradation de voiture	144	101	131	106	94
VIF: physique (total)	56	64	58	60	71
VIF: sexuelle (total)	1	0	3	0	2
VIF: psychique (total)	38	60	60	65	66
Fraude	136	112	138	152	190
Dégradation de la propriété	277	241	253	210	205
Vol et extorsion	1.096	939	888	952	779
Drogues	197	187	148	154	135
Infractions contre l'intégrité physique	184	160	176	171	179
Autres	751	676	722	674	682

Parallèlement à ce qui est constaté au niveau national et au niveau des arrondissements, ce sont les infractions contre les biens et plus précisément les vols et extorsions qui représentent la

majorité des faits sur la zone. Viennent ensuite les dégradations de la propriété et les infractions contre l'intégrité physique.



Après ces trois faits criminels, dans le top 5 des catégories principales les plus enregistrées au niveau de la zone de police, on trouve les fraudes et les stupéfiants.

1.1.2.2. Analyse plus approfondie de certains faits criminels prioritaires dans le présent PZS

Les vols dans habitation

Par la notion « vol dans habitation », il faut entendre l'ensemble des faits, accomplis ou tentatives, commis avec effraction, avec escalade ou à l'aide de fausses clés, avec ou sans violence, dans une habitation (résidence principale ou secondaire au sens strict), y compris les vols « garage ».

Les vols perpétrés dans les établissements publics, les sociétés et les commerces ne sont pas pris en compte.

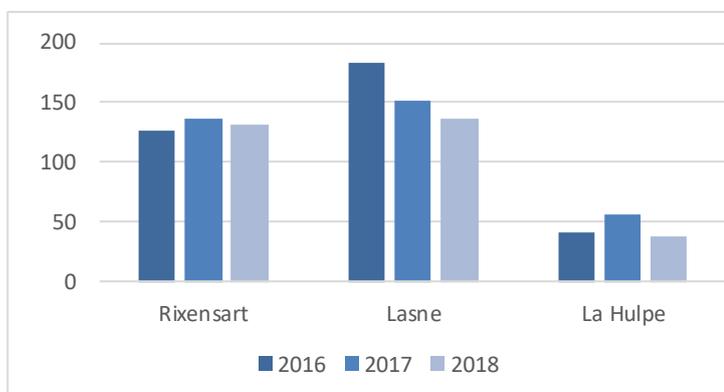
De manière générale, l'évolution constatée ces dernières années sur l'arrondissement de Nivelles montre une tendance relativement favorable pour les cambriolages dans habitation. Le nombre de faits enregistrés y a diminué. De 9.374 faits en 2016 on passe à 9.300 en 2017 et à 7.115 en 2018.

Sur la zone de police La Mazerine, on constate la même tendance.

En 2016, 352 vols dans habitation ont été constatés sur notre zone de police : 127 sur Rixensart, 183 sur Lasne et 42 sur La Hulpe.

En 2017, 334 vols ont été constatés : 136 faits sur Rixensart, 151 sur Lasne et 57 sur La Hulpe.

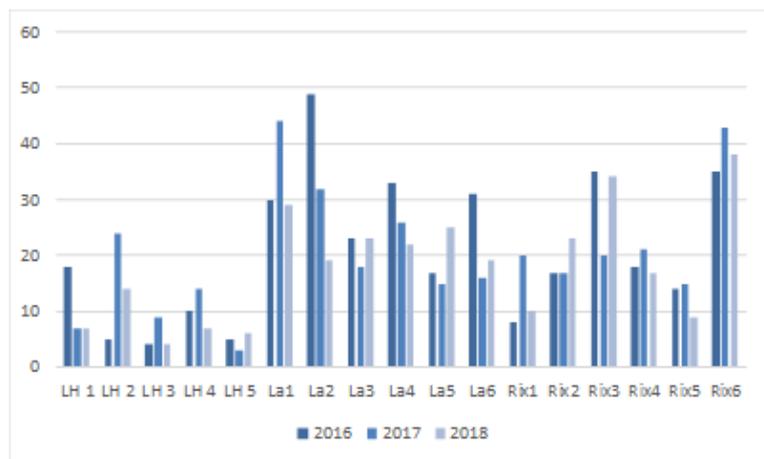
En 2018, on dénombre un total de 306 faits.



Comme les années précédentes, Lasne est la commune la plus touchée avec 137 faits, vient ensuite Rixensart avec 131 faits et enfin La Hulpe avec 38 faits.

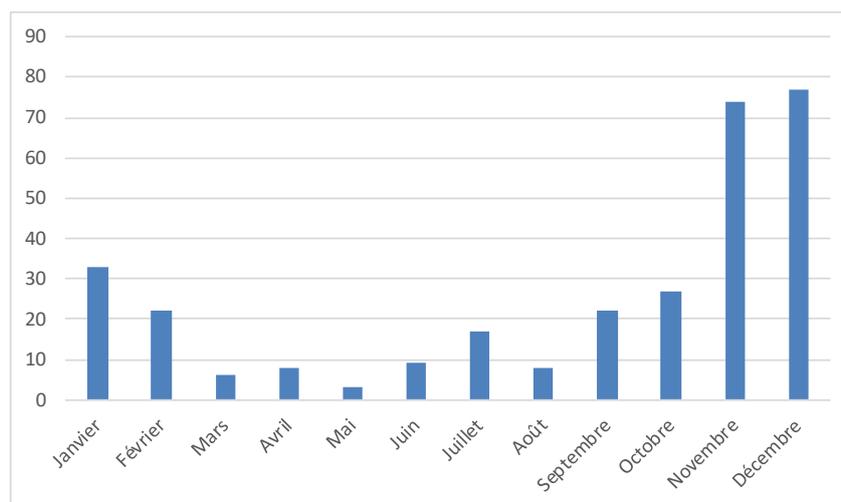
Au niveau de la commune de Lasne, comme en 2017, le quartier 1 (Ransbeck- Ohain centre) a été le plus visé avec 29 vols, suivi par le quartier 5 (Couture - Maransart) où 25 faits ont été constatés et enfin les quartiers 3 (Lasne centre) et 4 (Chappelle) avec, respectivement, 23 et 22 faits.

A Rixensart, c'est le quartier 6 (Rixensart sud-est) qui a été le plus touché par le phénomène avec 38 faits.



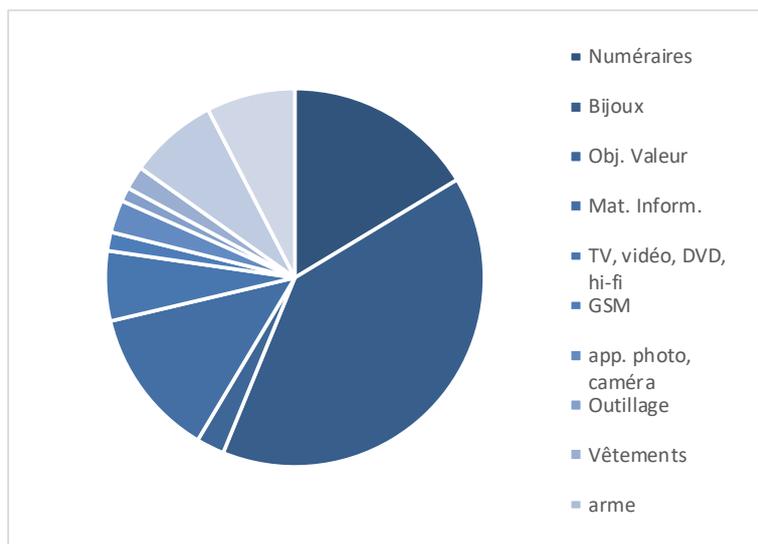
- La Hulpe 1 : Rouge Cloître
- 2 : Plateau Castaigne
- 3 : Centre
- 4 : Gaillemarde et et Névelaines
- 5 : Champ des Mottes
- Lasne 1 : Ransbeck – Ohain centre
- 2 : Manhattan
- 3 : Lasne centre
- 4 : Chappelle
- 5 : Couture – Maransart
- 6 : Plancenot
- Rixensart 1 : Rosières
- 2 : Rixensart centre et Bourgeois
- 3 : Genval
- 4 : Rixensart nord
- 5 : Genval bas et Centenaire
- 6 : Rixensart sud-est

En règle générale, on constate que ce sont les mois les plus « sombres » de l'année dont les nuits se rallongent qui sont les plus propices aux vols dans habitation. En effet, 55 vols ont été commis au cours des mois de janvier et février et 178 au cours du dernier trimestre, soit un total de 233 faits, ce qui représente 76% de la totalité des faits.



Au cours de l'année 2018, les vols dans habitation ont principalement été commis de nuit, du vendredi au samedi et du samedi au dimanche, dans une fourchette comprise entre 16h00 et 23h00.

En ce qui concerne le modus operandi, on constate que l'effraction, principalement à l'arrière des habitations, reste la méthode privilégiée des auteurs (77 % des faits).



L'analyse des préjudices indique que les bijoux sont principalement visés par les auteurs et représentent 39,8% des vols.

Viennent ensuite les numéraires (16,3%) et le matériel informatique (12,7%).

Les stupéfiants

En matière de stupéfiants, les chiffres disponibles donnent plutôt une image de l'activité policière dans le domaine. En effet, les chiffres seront d'autant plus élevés que les efforts déployés en la matière auront été importants.

Dans le cadre de sa politique criminelle, le Parquet de Nivelles définit les trafics, dont notamment le trafic des stupéfiants, comme prioritaires.

Concernant l'évolution au travers des années, les Statistiques Policières de Criminalité 2018 font état d'une hausse continue du nombre de faits en matière de drogues. Entre 2014 et 2018, l'augmentation atteint 5,41%.

Il ressort également de ces statistiques que la détention de drogues représente la partie la plus importante au sein de l'ensemble des infractions en matière de drogues (35.5%).

La détention de toutes drogues est interdite mais depuis 2003, il existe une tolérance pour les personnes majeures qui détiennent une petite quantité de cannabis pour leur usage personnel (moins de 3 grammes ou 1 plante cultivée) à savoir : en cas d'absence de circonstances aggravantes et de trouble de l'ordre public, seul un procès-verbal simplifié est rédigé. Toutefois, ces PVS sont encodés en BNG et entrent donc aussi dans les statistiques policières.

Sur l'arrondissement de Nivelles, on constate que les infractions actées par les services de police en matière de stupéfiants sont en progression mais les infractions en matière de vente ont eu tendance à diminuer depuis 2016.

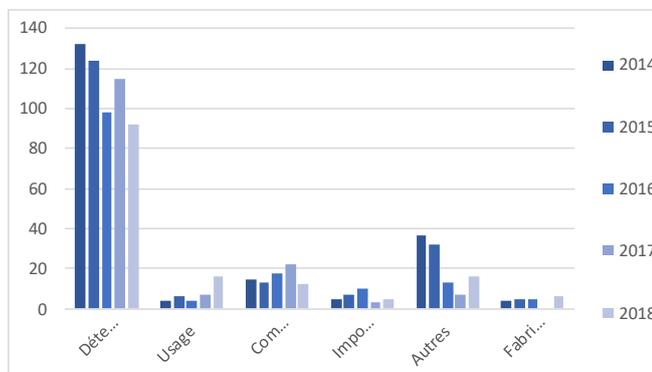
Evolution des phénomènes liés aux stupéfiants au niveau de la ZP « La Mazerine » :

	2014	2015	2016	2017	2018
Détention	132	124	98	115	92
Usage	4	6	4	7	16
Commerce	15	13	18	22	12
Import/export	5	7	10	3	5
Fabrication	4	5	5	0	6
Autres	37	32	13	7	16
TOTAL	197	187	148	154	135

Le groupe « Autres » concerne les médicaments contrôlés (méthadone, morphine, etc.). Les infractions concernées sont : la délivrance illégale de médicaments (soporifiques) par une personne autorisée (un docteur, un vétérinaire), le transport de médicaments par une personne non autorisée, la procuration de médicaments par falsification des prescriptions médicales, etc.

On constate une diminution du nombre total d'infractions en matière de drogues entre 2014 et 2018 (-35,5%).

Au niveau national et des arrondissements, la détention se démarque nettement des autres infractions et représente la part la plus importante des infractions liées à la drogue.



La sécurité routière

Au niveau national, cette problématique a toujours été et reste considérée comme prioritaire. Elle est également considérée comme prioritaire pour le Parquet et pour le Gouvernement Provincial.

Les thèmes prioritaires en matière de sécurité routière qui y sont définis sont la vitesse excessive, la conduite sous influence d'alcool ou de drogues, l'utilisation du téléphone au volant, le non-port de la ceinture et la non-utilisation des sièges enfants. Les groupes cibles prioritaires sont les usagers faibles (piétons, cyclistes et conducteurs de cyclomoteurs), les motocyclistes, les chauffeurs de camion et le transport lourd.

Pour l'analyse de cette problématique, sont pris en compte les accidents de la circulation ayant entraîné des blessures, légères ou graves, voire le décès d'une des personnes impliquées. Les accidents avec dégâts matériels ne sont pas comptabilisés car ils ne font pas systématiquement l'objet d'un constat de police et/ou d'un procès-verbal de par l'existence du règlement à l'amiable.

Evolution sur l'arrondissement de Nivelles :

De l'analyse des accidents de roulage avec lésions corporelles (ARLC), effectuée sur l'arrondissement de Nivelles, il ressort que, hors territoire de la compétence des services WPR, leur nombre a tendance à se stabiliser depuis 2016, après avoir connu une diminution entre 2014 et 2015 (-4,6%). Toutefois, le nombre d'accidents mortels, après avoir connu une relative stabilité entre 2014 et 2016 (entre 13 et 16) est en nette diminution depuis 2017 (7 en 2017 et 9 en 2018).

Le nombre d'accidents avec blessés graves quant à lui, connaît une importante diminution (-35.8%).

Il a également été constaté qu'en semaine, ce sont surtout les heures de pointe du matin et du soir qui comptabilisent le plus d'ACRL, constat pouvant être lié à la densité du trafic à ces moments-là.

Les accidents ayant eu lieu le week-end (du vendredi 22h00 au lundi 06h00) représentent 3,6% de l'ensemble des ARLC constatés sur l'arrondissement de Nivelles. Les ARLC liés à l'alcool représentent 7,1 %.

Evolution sur la zone de police « La Mazerine » :

Pour l'analyse de cette problématique, une distinction est faite entre les Routes Nationales. Les axes les plus importants sont au nombre de quatre. Ils traversent la zone et les voiries communales.

En 2016, 62 accidents avec lésions corporelles avaient été constatés sur notre zone. En 2017, on comptabilise 104 accidents, ce qui représente une importante augmentation (67,74%).

En 2018, 85 accidents avec lésions corporelles ont été constatés sur notre zone, soit une diminution de 18,27%.

En 2016, 1 accident mortel avait eu lieu mais en 2017 et 2018, aucun accident mortel n'est à déplorer sur notre zone de police.

Accidents sur les routes nationales

En 2016, 38 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les R.N. de notre zone. Ils se répartissent comme suit :

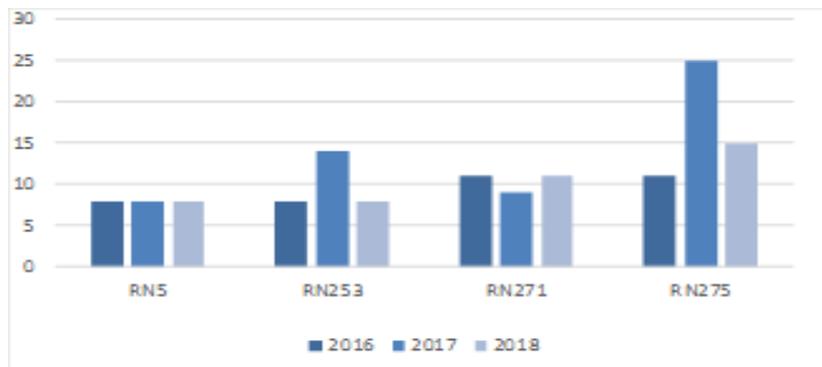
- RN 5 (Bruxelles-Charleroi) : 8
- RN 253 (Overijse-Waterloo) : 8
- RN 271 (Genval-Genappe) : 11
- RN 275 (Groenendael-Court-Saint-Etienne) : 11

En 2017, 55 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les R.N. de notre zone. Ils se répartissent comme suit :

- RN 5 (Bruxelles-Charleroi) : 8
- RN 253 (Overijse-Waterloo) : 14
- RN 271 (Genval-Genappe) : 9
- RN 275 (Groenendael-Court-Saint-Etienne) : 25

En 2018, 42 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les R.N. de notre zone. Ils se répartissent comme suit :

- RN 5 (Bruxelles-Charleroi) : 8
- RN 253 (Overijse-Waterloo) : 8
- RN 271 (Genval-Genappe) : 11
- RN 275 (Groenendael-Court-Saint-Etienne) : 15

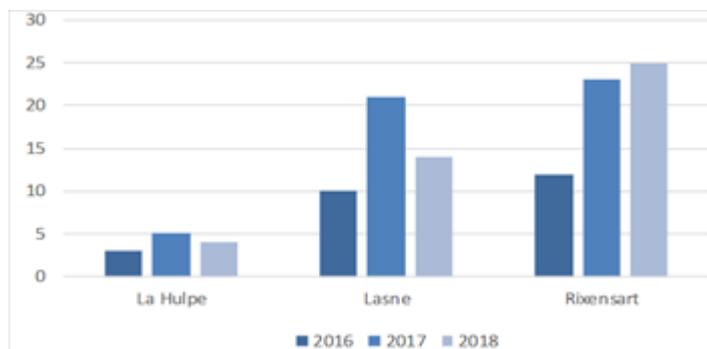


Accidents sur voiries communales

En 2016, 24 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les voiries communales de la zone : 3 sur la commune de La Hulpe, 10 sur la commune de Lasne et 11 sur la commune de Rixensart.

En 2017, 49 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les voiries communales de la zone : 5 sur la commune de La Hulpe, 21 sur la commune de Lasne et 23 sur la commune de Rixensart.

En 2018, 43 accidents de roulage avec lésions corporelles ont été constatés sur les voiries communales de la zone : 4 sur la commune de La Hulpe, 14 sur la commune de Lasne et 25 sur la commune de Rixensart.



Analyse des accidents de roulage avec blessés

En 2016 :

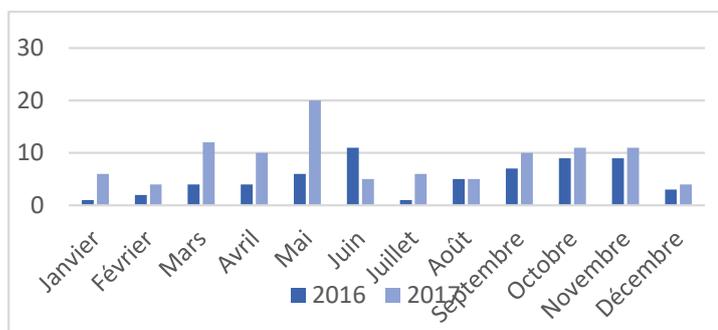
Sur les 64 accidents de roulage avec lésions corporelles constatés sur notre zone de police en 2016, 10 accidents (16,13%) mettaient en cause une imprégnation alcoolique.

34 tests d'haleine ont été réalisés dans le cadre des accidents de roulage avec lésions corporelles, 29 tests se sont avérés négatifs et 5 positifs.

8 accidents (12.9%) ont fait l'objet d'un délit de fuite.

29 accidents (46,78%) ont eu lieu au cours des mois de juin, octobre et novembre.

15 accidents ont eu lieu le week-end (entre le vendredi 22h00 et le lundi 06h00), dont 7 le dimanche en journée.



En 2017 :

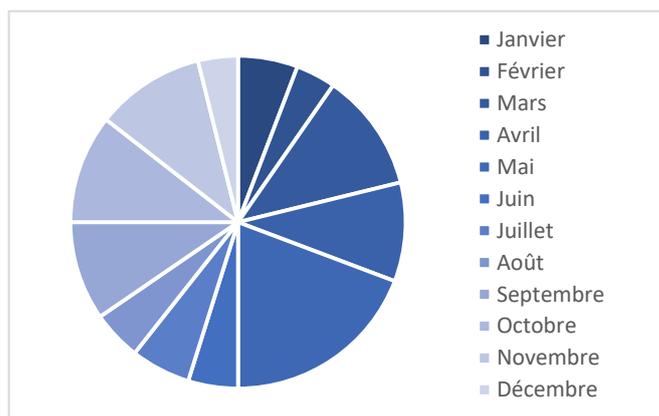
Sur les 104 accidents de roulage avec lésions corporelles constatés sur notre zone de police, 17 accidents (16,35%) mettaient en cause une imprégnation alcoolique.

165 tests d'haleine ont été réalisés dans le cadre des accidents de roulage avec lésions corporelles : 133 tests se sont avérés négatifs, 1 test alert et 31 positifs.

12 accidents (11,54%) ont fait l'objet d'un délit de fuite.

74 accidents (71,17%) ont eu lieu au cours des mois de mars, avril, mai, septembre, octobre et novembre.

30 accidents ont eu lieu le week-end (entre le vendredi 22h00 et le lundi 06h00), dont 5 la nuit du vendredi au samedi et 4 la nuit du samedi au dimanche.



46 personnes victimes de lésions corporelles avaient moins de 25 ans.

On constate également que 50 victimes de lésions corporelles étaient des usagers faibles ; 12 piétons et 38 « deux roues » (moto, cyclo, vélo).

En 2018 :

Sur les 85 accidents de roulage avec lésions corporelles constatés sur notre zone de police, 8 accidents (8,6%) avaient pour cause une imprégnation alcoolique.

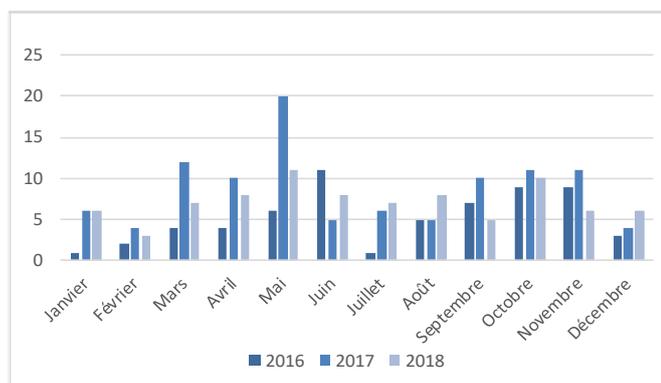
51 tests d'haleine ont été réalisés dans le cadre des accidents de roulage avec lésions corporelles : 40 tests se sont avérés négatifs, 1 test alert et 10 positifs.

9 accidents (9,4%) ont fait l'objet d'un délit de fuite.

Ce sont les mois de mai et octobre qui ont connu le plus d'accidents (24,7%).

5 accidents ont eu lieu le week-end (entre le vendredi 22h00 et le lundi 06h00), dont la nuit du vendredi au samedi.

11 personnes victimes de lésions corporelles avaient moins de 25 ans.



On constate également que 16 victimes de lésions corporelles étaient des usagers faibles ; 2 piétons et 14 « deux roues » (moto, cyclo, vélo).

Les incivilités

Les incivilités sont des gestes du quotidien qui détériorent la qualité des espaces publics, qui contribuent à dégrader notre environnement et qui finissent par perturber l'usage des espaces verts ou des lieux publics.

Adopter une attitude responsable est LA SOLUTION face aux incivilités.

C'est pour cela que le législateur a donné une arme aux communes afin de lutter contre ces incivilités à savoir les sanctions administratives communales ou SAC.

La mise en place des SAC résulte des constats suivants :

- Sentiment d'impunité vis-à-vis des auteurs de « petits délits » ;
- Sentiment d'abandon dans le chef de la victime vu l'absence de réaction de l'autorité publique ;
- Sentiment d'impuissance dans le chef des policiers (classement sans suite quasi systématique des petites infractions) ;
- Engorgement des Parquet de police (stationnement).

Le but de la loi est donc la préservation du **maintien de l'ordre public** au niveau local et la lutte contre les « incivilités » ou les comportements peu graves mais dérangeants pour la population dans sa vie quotidienne.

Le système des sanctions administratives présente un certain nombre d'avantages pour l'autorité publique et le citoyen. En effet, la procédure est rapide. Le système est efficace, local, déjudiciarisé, moins coûteux qu'au judiciaire, etc.

Au vu des résultats, il faut s'attendre à une augmentation des compétences des communes en la matière (cfr. : Proposition de loi pour sanctionner les petits excès de vitesse au niveau communal).

Les incivilités font actuellement l'objet de 4 grandes catégories de sanctions :

- **SAC « simple »** (tondre le dimanche, tapage diurne, défaut d'entretien des haies) et « mixte » (tapage nocturne, graffitis,...) : Loi du 24.06.2013 relative aux sanctions administratives communales ;
- **SAC Arrêt et stationnement (AES)** : art. 29 de la loi SAC ;
- **SAC Environnement** : Code de l'Environnement (Décret du 5 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement) ;
- **SAC Voiries** : Décret du 06.02.2014 relatif à la Voirie communale.

La police n'est pas la seule actrice dans la poursuite des incivilités, les agents constatateurs des communes jouent également un rôle important.

De plus, les trois communes de la zone sont actuellement en partenariat avec la Province (fonctionnaire sanctionnateur) en matière de SAC : environnement, voiries ou stationnement.

1.1.3. Résultats du sondage de la population

Au niveau de la zone de police, seule la commune de La Hulpe a participé au Moniteur de Sécurité avec un échantillon de 457 personnes.

Dans le top 5 des problèmes de quartier, on retrouve la vitesse non adaptée au trafic, le stationnement gênant, la conduite agressive, les cambriolages et les dépôts clandestins.

La majorité des personnes interrogées sont satisfaites des mesures de prévention menées dans la commune mais souhaitent néanmoins obtenir des informations complémentaires sur les informations générales, la surveillance pendant les vacances/absences et la prévention des cambriolages. Elles désirent également être mieux tenus au courant des résultats et des actions menées par la police.

Seulement 13,22% des personnes interrogées sont généralement satisfaites de la police de leur zone. Mais, 25,02% sont très satisfaits ou satisfaits du travail effectué par la police locale.

59,33% de l'échantillonnage ne connaît pas son agent de quartier et 22,72% souhaite vouloir davantage de contacts.

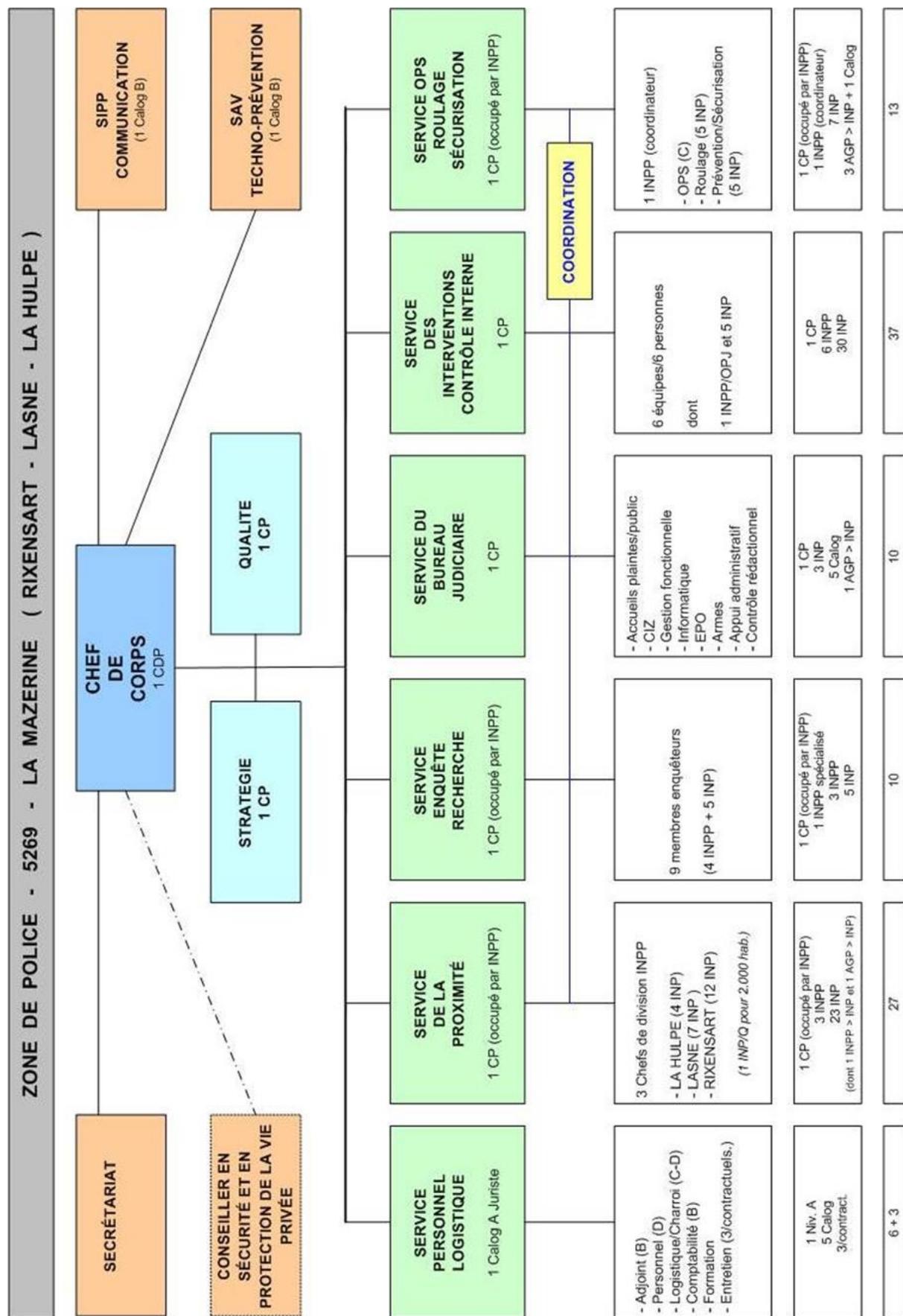
1.2. Image de la gestion opérationnelle optimale dans notre zone de police.

1.2.1. Description de la situation actuelle au sein de la zone de police

1.2.1.1. Aperçu de la capacité dans la zone de police

Cadre	Norme minimale (A.R. 05/09/ 2001)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01/09/2019)	Capacité réellement disponible/ déployable (01/09/2019)
AP	7	5	4,8
INP	67	65	61,80
INPP	23	18	17
CP	7	3	3
CDP	1	1	1
Total opérationnel	105	92	87,6
D	6	8	7,4
C	7	4	3,3
B	4	4	4
A	1	1	1
Total Personnel civil	17	17	15,7
Total	122	109	103,3

1.2.1.2. Structure actuelle / organigramme



1.2.1.3. Aperçu de la capacité par service/fonctionnalité

Service / fonctionnalité	Effectif en personnel (01/09/ 2019)	Capacité ZP (ETP en liste salariale) (01/09/2019)	Capacité réellement disponible/ déployable (01/09/2019)
Direction	2	3040	2
CP	1	1	1
CDP	1	1	1
Intervention total	37	56.240	36
AP			
INP	30	30	30
INPP (ou IP ou IPP)	6	6	5
CP	1	1	1
Personnel civil			
Fonction de quartier total	27	41.040	25,80
AP	1	1	1
INP	21	20	19,80
INPP	5	5	5
CP			
Personnel civil			
Recherche locale total	10	15.200	10
INP	5	5	5
INPP	5	5	4
CP			
Personnel civil			
Bureau Judiciaire total	10	15.200	8,90
AP	1	1	1
INP	3	3	2,5
INPP			
CP	1	1	1
Personnel civil	5	4,4	4,4
Roulage/OPS/ Sécurisation total	13	19.760	11,3
AP	3	2,5	2,5

INP	7	7	6
INPP	2	2	2
CP			
Personnel civil	1	0,8	0,8
S.A.V.	1	1.520	1
A			
B	1	1	1
C			
D			
Personnel opérationnel			
SIPP/Communication	1	1.520	1
A			
B	1	1	1
C			
D			
Personnel et logistique	9	13.680	8,5
A	1	1	1
B	2	2	1,5
C	2	2	2
D	1	1	1
D contractuels	3	3	3

1.2.1.4. Remplissage des normes minimales : évaluation

Aide d'urgence / intervention urgente

Date d'enregistrement des données	Nombre d'équipes d'intervention		Nombre d'équipes de sommet		Capacité sur base annuelle
	Nombre	Fourchette d'heures prévue	Nombre	Fourchette d'heures prévue	
01/09/2019	3	1.008 h/semaine			52.416
NORME : 1 équipe 24/24 + 1 équipe de pointe 84h/semaine					
REALITE : roulement entre 6 équipes de 6 hommes afin d'avoir au minimum 2 équipes de 2 hommes 24h/24					
Au 01/09/2019 : 1 CP chef de service, 6 INPP et 30 INP assurent l'intervention					

La fonction Intervention consiste à apporter une réponse, dans un délai approprié, à tout appel qui requiert une intervention policière sur place.

Centralisé au niveau du Commissariat central, le service Intervention est géré par un Officier responsable chargé de veiller au matériel commun, à l'entraînement de son personnel, à la vérification des prestations et au contrôle de qualité des procès-verbaux établis.



L'intervention est répartie en 6 équipes de 6 hommes avec un roulement afin d'avoir une présence sur le terrain de 24h/24 et représente 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central.

Par intervention, il faut entendre toute réaction d'un service de police à un appel émanant du CIC de Wavre ou d'un autre service de la zone de police et nécessitant un déplacement sur les lieux.

Accueil

Date enregistrement	Nombre de communes dans la zone	Nombre de postes de police	Nombre d'heures d'accueil physique effectif dans le point d'accueil central		Capacité sur base annuelle
			Jours de semaine	Weekend/ jours fériés	
01/09/2019	3	3	150	8	7.796
<p>NORME : 12 heures par jour de présence physique dans le point d'accueil central + accessibilité via infrastructure technique et permanence téléphonique (calcul sur 246 jours ouvrables), 14 jours fériés, 2 ponts, 52 samedis)</p>					
<p>L'accueil est réparti de la manière suivante, du lundi au samedi (pas d'accueil les dimanches et jours fériés) :</p> <p><u>Commissariat central</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du lundi au vendredi : 1 Calog et 1 policier de 8h00 à 13h00 et 1 Calog et 1 policier de 13h00 à 18h00 (→ permanence de 10h/jour) - Le samedi : 2 policiers de 9h00 à 13h00 <p>En dehors de ces heures, la sonnette du Commissariat est déviée sur le GSM Intervention.</p> <p>Parallèlement à cet accueil/plaintes au Commissariat central, une permanence (orientation, renseignement) est prévue dans les Divisions de La Hulpe et Rixensart : 1 policier de 9h00 à 12h00 du lundi au vendredi.</p>					

Cette fonction consiste à répondre aux citoyens qui s'adressent au service de police afin qu'une suite soit donnée à leur demande (renseignement, orientation vers un service spécialisé, prise d'une plainte...).

A son arrivée, le citoyen est pris en charge par du personnel Calog afin de libérer les policiers de cette tâche de premier contact et le diriger vers le service ad hoc.

Un policier (et appel possible à un collègue de réserve en cas d'affluence) assure en permanence l'accueil/plainte, selon un horaire informatisé préétabli, avec répartition proportionnelle de cette mission entre les services de proximité et d'intervention.

Chaque policier effectue de façon équitable cet accueil, ce qui permet à chacun de se familiariser avec l'ensemble des matières faisant l'objet d'une plainte ou, dans le meilleur des cas, d'entretenir une connaissance basée sur l'expérience. Il a aussi l'ensemble des autres services plus spécialisés à sa disposition si besoin.

Travail de quartier

<i>Date enregistrement</i>	<i>Nombre d'habitants</i>	<i>Nombre d'inspecteurs de quartier selon la norme</i>	<i>Nombre réel d'inspecteurs de quartier</i>	<i>Nombre de postes de police</i>	<i>Capacité sur base annuelle</i>
01/09/2019	44.142	12	27	3	41.040
NORME : 1 inspecteur de quartier par 4000 habitants					
REALITE : La proximité est répartie de manière suivante :					
1 CP Chef de service					
<ul style="list-style-type: none"> • La Hulpe : 1 INPP et 4 INP • Lasne : 2 INPP et 6 INP • Rixensart : 1 INPP, 12 INP et 1 Agt 					

Pour offrir ce service visible, accessible, contactable et orienté au maximum vers les besoins et les attentes de son environnement, la zone de police dispose de 27 agents de proximité.

Ces policiers sont, par Division, placés sous les ordres d'un Inspecteur principal (le Chef de division), lui-même placé sous les ordres d'un Officier (le Chef de Service) qui veille, au travers des directives des autorités et des matières traitées, à ce que les trois lieux d'implantation fonctionnent de la même façon.

Le Chef de division est notamment chargé d'améliorer la présence des policiers de quartier en rue, entre-autres par l'instauration de patrouilles pédestres spécifiques et de patrouilles VTT.

Un horaire préétabli et informatisé reprend les postes de chacun de façon équitable.

Effectivement, chaque membre de la proximité preste le même nombre de pauses (l'accueil/plainte, les soirées et les week-end). Cette organisation renforce l'appartenance de chacun au service et supprime tout sentiment d'inégalité.



Circulation, Opérations et Sécurisation

Date d'enregistrement	Effectif global zone	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
		Service de circulation local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de circulation polyvalente ou "flexible".	
		Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01/09/2019	13			19.760
NORME : 8% de la capacité de travail totale (tant du cadre opérationnel qu'administratif).				
REALITE : au 01/09/2019, le service circulation et Opérations se compose d'1 INPP Chef de service, de 2 INP, de 3 Agents et 1 Calog 4/5 temps, auquel s'ajoute un service sécurisation composé d'1 INPP Chef de service et de 5 INP. Les missions de circulation et de sécurisation sont également effectuées quotidiennement par les services intervention et proximité.				

Le service Circulation est également centralisé au Commissariat central. Les motards de la zone de police proviennent de ce service, lequel est entre-autres chargé de la gestion des radars fixes et des radars mobiles de la zone, du contrôle des zones bleues et de la gestion des remorques préventives.

Ses missions sont principalement basées sur le plan d'action de sécurité routière et des différentes campagnes initiées par l'AWSR (ceinture de sécurité, GSM au volant, « Bob », ...).



Le service s'implique aussi dans les différents services d'ordre locaux (préparation, planification, mise en place de la signalisation, vérification de l'application des arrêtés/ordonnances de police, ...) ainsi que des grands chantiers de la zone (RER et Papeteries) en prenant notamment en charge l'encadrement des convois exceptionnels et la vérification des différents charrois qui en découlent.

En partenariat avec les services de Proximité concernés, le service Roulage participe également à diverses opérations de prévention visant la sécurité aux abords des écoles.

Il travaille encore avec les autres services sous forme d'aide ou de formation en matière de circulation ainsi que lors d'accidents qui nécessitent une assistance pour la gestion du trafic.

Le service Prévention/Sécurisation a été mis en place en date du 1^{er} juillet 2019.

Les missions principales de ce service sont les suivantes :

- Offrir une présence accrue de la police en rue ;
- Offrir une plus grande proximité envers le citoyen ;
- Participer à des opérations (ex : bouclage quartier) ;
- Sécuriser les abords des gares SNCB et TEC ;
- Assurer une présence aux écoles ;
- Effectuer des patrouilles pédestres et cyclistes ;
- Augmenter le sentiment de sécurité de la population ;
- Réduire le nombre d'incivilités ;
- Faire de la prévention (plutôt que de verbaliser systématiquement) ;
- Servir de point relais entre la population et les différents services de la zone de police.

Afin que chaque service soit le plus productif possible, certaines tâches dévolues jusqu'ici au service proximité ont été attribuées au service de prévention et sécurisation. Ainsi, c'est désormais ce service qui servira d'appui à la police fédérale lors des manifestations, des sommets européens, etc.

Chaque citoyen rencontré sur le terrain peut interpeller à tout moment un de ces policiers pour faire part de ses interrogations ou de ses problèmes. Ce dernier mettra en œuvre tous les moyens disponibles pour répondre aux différentes demandes et trouver une solution.

Recherche locale/ enquête locale

Date enregistrement	Effectif global de la zone	Effectif du cadre opérationnel	Forme d'organisation		Capacité sur base annuelle
			Service de recherche local (avec collaborateurs fixes)	Capacité de recherche et d'enquête polyvalente ou "flexible".	
			Nombre d'ETP	Nombre d'ETP ou heures	
01/09/2019	122	105	10		15.200
<p>NORME : 10% de l'effectif opérationnel pour les zones avec un effectif global \geq 230, 7% de l'effectif opérationnel avec un minimum d'une équipe (2 coll) pour les jours de semaine, pour les autres ZP.</p>					
<p>REALITE : 10% de l'effectif opérationnel est affecté à la recherche et enquêtes locales Le service est organisé comme suit : 1 CP chef de service, 4 INPP pour les dossiers vols/ecofin, 2 INPP et 1 INP pour les dossiers famille/jeunesse, 1 INPP pour les dossiers mœurs et 1 INP pour les dossiers stup. 2 membres du service sont rappelables 24h/24.</p>					

Ce service, dénommé SER, exécute les missions judiciaires dévolues prioritairement à la police locale.

La présence dans le bâtiment d'autres services tels que la Proximité d'une des Divisions, le service de l'Intervention et le service du Roulage permet un échange d'informations rapide.

Le SER participe également aux opérations communes.

Le SER peut également faire bénéficier les autres services d'une formation adéquate pour les matières spécialisées.

Il peut aussi directement venir en aide à l'accueil/plainte pour des dossiers spécifiques ou en renfort au service Intervention.



Maintien de l'ordre public

		<i>Nombre d'heures (présents ou C&R)</i>
<i>Permanence OPA et OPJ</i>	<i>OPA</i>	1.520
	<i>OPJ</i>	1.520
NORME : 1 OPA accessible en permanence et réquisitionnable		
REALITE : 1 OPA et 1 OPJ joignables et rappelables en permanence		

Cette fonction consiste, pour la zone de police, à garantir et, le cas échéant, rétablir l'ordre public (sécurité, salubrité et tranquillité).

C'est pourquoi, de façon permanente, un Officier est au sein de notre zone, à tour de rôle, contactable et rappelable dans les plus brefs délais, afin de prendre sa fonction.



Assistance aux victimes

<i>Date enregistrement</i>	<i>Collaborateur spécialisé disponible (oui/non)</i>	<i>Nombre d'heures (présent ou C&R)</i>
01/09/2019	Oui (1)	1.520
NORME : 1 collaborateur spécialisé réquisitionnable en permanence (éventuellement via accord de collaboration).		
REALITE : Protocole d'accord avec la zone de police de Braine-L'Alleud pour assurer une garde 24h/24. Chaque zone prenant une semaine sur deux en charge ainsi que les congés du collaborateur.		

1.2.2. Description du contexte interne au sein de la zone de police

Fin 2017, notre zone a fait l'objet d'une enquête psychosociale. Les résultats de cette analyse de risques ont fait ressortir 5 points à améliorer pour lesquelles des groupes de travail ont été mis sur pied et dont le travail a sorti ses effets début 2019.

Une évaluation de celui-ci est prévue en janvier 2020. En 2022, une nouvelle enquête psychosociale sera réalisée.

Résultats du sondage d'appréciation sur l'évolution des faits de délinquances et nuisances sociales.

Le nombre de participants est de 7. Pour chaque item, vous trouverez les résultats obtenus. Les chiffres dans le tableau correspondent au nombre de participants ayant répondu par cette affirmation.

Domaines	Diminution	Stable	Augmentation	Pas d'avis	Réponses majoritaires
Vols habitation		6		1	Stable
Vols commerce		5		2	Stable
Vols entreprise		4		3	Stable
Vols à la tire	2	3		2	Stable
Vols par ruse		2	4	1	Augmentation
Vols avec violence	4	3			Diminution
Vols de voitures		3	3	1	Augmentation/stable
Vols dans voitures	2	1	3	1	Augmentation
Vols de motos	3	3		1	Diminution/stable
Vols de vélos	1	1	5		Augmentation
Escroqueries informatiques		1	5	1	Augmentation
Bagarres		4	1	2	Stable
Menaces		4	1	2	Stable
Port d'armes	1	2	2	2	Augmentation/Stable
Attentats aux mœurs	1	5		1	Stable
Viols		5	1	1	Stable
Accidents de la route (DM)	1	3	2	1	Stable
Accident route (lésions corporelles)	2	3	1	1	Stable
Conduite d'un véhicule sous influence	2	2	3		Augmentation
Mauvais stationnement		2	3	2	Augmentation
Vandalisme sur VP	1	4	1	1	Stable
Vandalisme sur bien privés	1	4	1	1	Stable
Tapages jeunes		4	2	1	Stable
Différends de voisinage		4	2	1	Stable
Harcèlement		3	3	1	Augmentation/Stable
Discrimination	1	3	2	1	Stable
Usage de drogue		2	5		Augmentation
Trafic de drogue		3	4		Augmentation
Nuisances « environnement »		4	2	1	Stable
Violences familiales et conjugales	1	3	2	1	Stable
TEH	2	4		1	Stable
Criminalités financières		3	4		Augmentation

Au vu des résultats, nous pouvons dire que la plupart des problèmes rencontrés sont perçus comme relativement stables par rapport aux années précédentes. Cependant, nous notons que l'usage de la drogue, les escroqueries informatiques, les vols de vélos, le trafic de drogues, les criminalités financières et le vol par la ruse sont perçus majoritairement comme ayant augmenté. Mais notre échantillon perçoit que les vols avec violence sont en baisse par rapport aux autres années.

Priorités	Maintenir	Supprimer	Augmenter moyens d'action	Diminuer moyens d'action	Pas d'avis
Vols habitations	4		3		
Sécurité routière	5		2		
Stupéfiants	2		4	1	
Visibilité du personnel	2		5		

Les résultats indiquent que la majorité des répondants pensent que la sécurité routière et les vols dans habitations sont des priorités qui doivent être maintenues. La plupart des participants considèrent que la visibilité du personnel et les stupéfiants doivent faire l'objet d'une augmentation de moyen d'action.

1.2.3. Tendances futures pour l'organisation propre

Cadre Officiers

Comme vous avez pu le lire précédemment, la fin du plan zonal précédent coïncidait avec :

- Un cadre organique complet, après deux ans de difficultés à recruter ;
- Un nouvel organigramme ;
- La création d'un nouveau service de Prévention/Sécurisation.

Le début de la réalisation du nouveau plan qui vous est présenté va de pair avec le remplacement pratiquement total du cadre officier de la zone.

Celui-ci est composé d'un CDP (CDC) et de 3 CP dont 3 sur 4 partent en pension dans les deux ans à venir. Le dernier officier aura 55 à ce moment-là.

L'objectif principal est à la fois de recruter du sang neuf avec des idées neuves mais également de transmettre l'expérience et la connaissance de la zone de police dans les meilleures conditions.

De plus, au vu des demandes de qualité et de stratégie de plus en plus importantes, il apparaît normal d'agrandir le cadre de 4 à 5 officiers.

Visibilité

Une amélioration de la visibilité du personnel a été lancée en début de second semestre 2019 en créant le service de prévention/sécurisation dont le but essentiel est d'être présent en rue au contact avec la population sans réelles missions prédéfinies.

Il y a lieu de développer ce service au maximum en agrandissant le cadre, en fonction des possibilités financières.

De même, un effort devra être fait pour rendre le reste du personnel opérationnel plus visible par l'adaptation des bâtiments et du matériel.

Ainsi, un projet a été lancé il y a 8 ans pour déplacer les deux antennes de police vers les centres urbains et commerciaux des communes.

L'achat de nouvelles tenues ou de compléments de tenues plus visibles est lancé pour l'année prochaine ainsi que la transformation de certains de nos véhicules officiels.

Informatique

L'application des nouveaux programmes développés par la police fédérale ainsi que le développement des radars, des caméras de rue et des ANPR devront être une priorité à court terme.

Chapitre 2 : Mission, vision, valeurs

2.1. Mission et vision

2.1.1. Mission de notre zone de police

La zone de police de « La Mazerine » garantit le maintien de la tranquillité, de la salubrité et de la sécurité publique dans le respect des valeurs qu'elle défend ainsi que des droits et des libertés individuelles de chacun.

Elle veut assurer un service identique et de même qualité pour l'ensemble des habitants des trois communes qui composent la zone.

A cette fin, la centralisation, depuis juin 2012, dans le même bâtiment de l'ensemble des services en est un élément essentiel.

L'accueil des plaintes de l'ensemble de la zone s'y déroule, ce qui garantit à tous le même professionnalisme par l'accès, si besoin est, à l'ensemble des services de police spécialisés que ce soit en matière judiciaire ou administrative. Tout citoyen se rendant ou téléphonant au nouveau commissariat peut ainsi contacter n'importe quel policier de n'importe quel service et trouver une écoute et une solution à son problème le cas échéant.

Ce nouveau commissariat est situé au centre géographique de notre zone de police, garantissant ainsi une intervention d'urgence rapide et identique sur tout le territoire des trois communes, ainsi que l'envoi de renforts.

Le cadre de travail apporte la sérénité et le confort à tous les visiteurs et aux policiers, ce qui permet également une meilleure qualité des services rendus. Ce bâtiment développe les rencontres entre les membres du personnel, créant une ambiance de travail idéale au bon fonctionnement des services et à l'échange d'informations dans l'intérêt de tous.

Enfin, l'immeuble dispose d'une grande salle de réunion servant aux formations du personnel policier afin qu'il ait une connaissance « up to date » de tous les nouveaux prescrits légaux. La population est la première bénéficiaire des matières ainsi acquises.

Outre l'exécution des missions et des fonctionnalités de base, la zone de police assure également les tâches à caractère fédéral en collaboration avec les services de la Police Fédérale. A contrario, notre zone et ses habitants peuvent aussi bénéficier de l'appui de cette police dans des matières encore plus spécialisées ou dans du matériel pour lequel notre police locale n'a pas les capacités ou les moyens d'investir.

2.1.2. Vision de notre zone de police pour 2025

Notre zone et le personnel qui y travaille évoluent constamment en fonction des moyens et des capacités dont ils disposent. Cependant, des acteurs extérieurs influencent cette progression tels que l'augmentation du nombre d'habitants, le nombre sans cesse croissant et la complexité des textes légaux et des tâches confiées à la police, l'évolution de la criminalité et la mobilité des auteurs d'infraction, la croissance du nombre de véhicules sur nos voiries, particulièrement lors des heures de pointes pour une zone « entonnoir » proche de Bruxelles, etc.

Dès lors, il ne sert à rien de se satisfaire de la situation présente et de se reposer sur ses lauriers.

La zone de police « La Mazerine » doit être en évolution constante et suivre du mieux qu'elle peut les nouveaux facteurs « perturbateurs » afin d'être en phase constante avec la réalité du terrain et les demandes de plus en plus exigeantes d'une population de moins en moins capable de trouver des consensus aux conflits qu'elle rencontre, entraînant un besoin accru de présence policière.

Parallèlement à cela ou à cause de cela, l'ensemble des pouvoirs légifèrent de plus en plus en confiant plus de tâches à la police et particulièrement à la police locale.

Il nous appartient de donner le plus possible satisfaction à tous en faisant mieux avec ce que l'on a.

Dès lors, la vision pour les 5 années à venir est la volonté de mieux former son personnel, de mieux utiliser les moyens mis à disposition, d'être plus réactif à certains types de criminalité et d'être non pas plus nombreux sur le terrain mais d'être plus visible par la population afin de diminuer le sentiment d'insécurité.

Pour ce faire, outre les priorités en matière de criminalité (les vols dans habitation et la problématique des stupéfiants), la sécurité routière et les incivilités, nous développerons dans le présent PZS une priorité interne : la gestion de l'information.

L'ensemble de ces priorités feront l'objet de plans d'action annuels dans lesquels transparaîtront des notions telles que l'efficacité, la présence obligatoire du personnel en certains lieux ou événements, la formation du personnel, la participation aux réunions organisées par les citoyens, le partenariat, la transparence, rendre compte, l'utilisation de nouveaux outils, etc...

Chapitre 3 : Stratégie et politique

3.1. Eléments de l'analyse environnementale

La zone de police fera le maximum pour atteindre les objectifs fixés dans ce plan mais certains éléments et décisions extérieurs dépendant de nos partenaires, essentiellement publics, peuvent avoir un impact sur sa réalisation. Outre tout ce qu'on ne peut pas prévoir à ce jour ; certains points peuvent déjà être soulignés :

- Les finances communales mises à mal par différentes restructurations (ex : les zones de secours) peuvent entraîner une stagnation voire une diminution des dotations zonales ;
- Les dotations fédérales ont tendance à baisser régulièrement également ;
- La Régionalisation de toutes une série de matières touchant à notre travail : convention de sécurité routière, radars, etc. ;
- Certaines compétences communales qui vont probablement se développer : SAC ;
- Les objectifs du Plan National de Sécurité dès que le nouveau Gouvernement verra le jour ;
- D'éventuelles modifications de notre statut : Napap, âge de la pension, suppression de certaines primes, recrutement, etc. ;
- Fusion et/ou association de zones ;
- Enième optimisation de la police fédérale ;
- Etc...

3.1.1. A retenir de l'image de la sécurité et de la qualité de vie (environnement externe)

Ce plan tient compte de toute une série de facteurs extérieurs en la matière qui peuvent également évoluer. Il est vrai que nos communes sont peuplées d'une population assez aisée de manière générale, qui vivent dans un cadre très agréable ; cela ne devrait pas changer dans les années futures mais cela pourrait avoir certaines conséquences :

- Les bruxellois continueront à quitter la ville pour s'installer chez nous. Une augmentation constante de la population sans nécessairement une augmentation des effectifs ;
- Les richesses ainsi augmentées entraineraient également un intérêt accru de la part des délinquants pour ces communes « riches » ;
- Le nombre de commerces en constante augmentation génèrent un travail supplémentaire pour nos services ;
- L'augmentation du trafic routier dépend également de tous ces éléments et figurera encore plus l'impossibilité de se déplacer librement ;
- Le RER motivera et facilitera ces déplacements de populations de la ville vers la « banlieue ».

La commune de Rixensart accueille au Centre FEDASIL de nouveaux arrivants. En conséquence, le centre est surpeuplé et l'unique solution apportée est d'ajouter des tentes SNJ dans les jardins. La crise migratoire, si elle continue, ne peut également que nous apporter plus de tâches pour des personnes qui n'apparaissent pas dans nos statistiques.

3.1.2. A retenir de l'image de la gestion opérationnelle optimale (environnement interne)

Afin de réaliser nos missions, il nous semble important :

- D'avoir la garantie à long terme du maintien du cadre actuel avec une augmentation minimale mais régulière des effectifs en fonction de l'augmentation des tâches qui nous seront confiées à l'avenir ;
- D'avoir la garantie de pouvoir compter sur nos partenaires dans la cadre du travail judiciaire : refinancement de la police fédérale et de la justice ;
- D'être tenu au courant le plus vite possible de la vision politique sur le devenir de la police intégrée à deux niveaux ;
- D'éclaircir l'évolution du statut des policiers ;
- D'augmenter le recrutement ;
- D'améliorer et d'uniformiser davantage la formation des jeunes collègues.

Si nous arrivons à atteindre ces différents points, nous pourrions assurer la réalisation des futurs plans d'action. Mais, il faudra prendre en compte le nombre de membres du personnel compétents (ex : des collègues encore mieux formés), ainsi que le soutien de la police fédérale fournissant un réel appui aux zones de police.

3.2. Attentes des autorités et partenaires

3.2.1. Attentes / priorités des autorités

Ministres de l'Intérieur et Justice

- Le gouvernement étant en « affaires courantes » et, à moins qu'une nouvelle équipe se mette rapidement en place, il nous paraît difficile d'inclure les attentes prioritaires des Ministres fédéraux.

Bourgmestres

- Les vols de vélos ;
- La sécurité aux abords des écoles ;
- Les vols dans habitations ;
- La vitesse (des voitures) ;
- Plus de visibilité du personnel ;
- Développement de la techno-prévention ;
- Globalisation des services Intervention et Proximité en y incluant une polyvalence des effectifs et en y alliant une spécialisation individuelle du personnel ;
- Réorganisation des heures d'ouverture des Divisions ;

Procureur du Roi

- Les atteintes graves à l'intégrité physique et psychique (meurtres, vols avec violences, atteintes aux mœurs, ...);
- Les atteintes graves à la sécurité publique (terrorisme et radicalisme, ...);
- La lutte contre les trafics (trafics de stupéfiants, trafics d'êtres humains, ...);
- Les violences intrafamiliales
- Les atteintes aux biens, principalement les vols qualifiés dans les habitations
- Le roulage, principalement la lutte contre la vitesse et l'alcool au volant;
- Que toutes les ZP mettent en application et développent le récent protocole signé en matière de synergie judiciaire.

Gouverneur

- Respect du fonctionnement intégré;
- Recherche de collaborations entre les zones de police et avec la Police Fédérale;
- Attitude favorable aux démarches et projets supra-locaux (exemple : Projet ANPR);
- Maintien de l'attention et du suivi sur les armes;
- Attitude favorable aux approches multidisciplinaires et à la planification d'urgence;
- Orientation vers les résultats plutôt que sur les moyens (augmenter les taux de résolution pour les phénomènes prioritaires);
- Renforcement des approches « community policing » et des partenariats avec les forces vives locales;
- Faire preuve de souplesse envers les technologies numériques (« smart polices »);
- Veiller au suivi des résultats du Moniteur de sécurité.

Région Wallonne

- La sécurité routière;
- L'environnement;
- Le bien-être animal;
- Le radicalisme.

Police fédérale (Dirco et DirJud)

Dirco :

Sécurité et qualité de vie :

- Collaboration concertée et active des zones de police aux priorités du prochain Plan National de Sécurité 2020-2023, pour autant qu'elles y soient confrontées, de par leur participation au développement et à l'exécution de plans d'action intégrés avec les partenaires concernés par une problématique commune.

Phénomènes de sécurité prioritaires :

- Les priorités de la DCA pour l'approche des phénomènes de sécurité sont fixées sur base des demandes d'appui de ses partenaires et des directives des autorités.

La DCA Brabant wallon est particulièrement active pour les phénomènes de sécurité suivants :

- Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme ;
 - Traite et trafic des êtres humains (« Transmigration ») ;
 - Criminalité violente et atteinte à l'intégrité physique ;
 - Criminalité organisée contre les biens ;
 - Sécurité routière ;
 - Amélioration de l'ordre public.
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des catastrophes dans la province du Brabant wallon, notamment par la participation à des exercices de mise en œuvre des différents plans (PGUI, PIP et plans particuliers).
 - Participation aux opérations de police intégrées avec une détermination concertée des objectifs fondés sur la détection des phénomènes émergents à partir d'un traitement ciblé de l'information.

Fonctionnement interne

- Maintenir, voire améliorer, la bonne collaboration entre les services de police de la province du Brabant wallon.
- Poursuivre les efforts en matière de coopération interzonale par la mise en œuvre du protocole de collaboration initié par les zones de police Nivelles-Genappe et Ouest Brabant wallon.
- Mise en œuvre du protocole de synergies judiciaires.
- Implication des zones de police dans le développement et le déploiement des nouveaux processus et moyens technologiques en matière de communication et de traitement de l'information (FOCUS, I-Police, ...). Amélioration du niveau de maîtrise de ceux-ci.
- Afin de garantir un service d'assistance policière aux victimes de qualité, participer activement à la collaboration entre les partenaires au sein de notre arrondissement, notamment par le biais du réseau SAPV.

DirJud :

Phénomènes de sécurité prioritaires :

- Fraude sociale grave et organisée ;
- Fraude fiscale grave et organisée ;
- Infraction « ecofin » avec personne morale effective au cœur de l'infraction ;
- Corruption/blanchiment ;
- Enquêtes gérées par le Pool EcofinFiscEnv ;
- Faits avérés de TEH au sens de la COL 1/2015 (exploitation sexuelle ou économique), ou faits avérés de trafic d'êtres humains ;
- Trafic de stupéfiants (international, national) ;
- Fabrication de stupéfiants (drogues synthétiques, plantations à caractère international, commercial et de grande envergure) ;
- Vols organisés – auteurs itinérants identifiés et/ou indices d'organisation et faits commis sur l'arrondissement et/ou aspect international ;
- Home invasions (avec indices d'organisation criminelle et faits commis sur l'arrondissement et/ou aspect international) ;
- Tiger kidnapping ;

- Homicides : avec auteurs (connus ou inconnus) ;
- Victimes en liaison avec les activités d'une organisation criminelle ;
- Auteur ou victime VVIP ;
- Trafic organisé (et/ou international) d'armes à feu ;
- Criminalité ICT ;
- Terrorisme ;
- Police administrative spécialisée (radicalisme, extrémisme, ...) ;
- Appui spécialisé (Labo, RCCU, BTS, GLI, ACO, ...) ;
- Team de constat spécialisé ;
- Emergence de nouveaux phénomènes criminels présentant un caractère de complexité (nouvelles technologies, nouveau mode opératoire complexe).

Attentes en termes de fonctionnement intégré :

Une coopération latérale optimisée par la mise en œuvre du protocole de synergies judiciaires et sa traduction en termes d'organisation et de capacité suffisante dédiée dans les zones de police.

DCA

- Radicalisme, extrémisme violent et terrorisme ;
- Traite et trafic des êtres humains (« Transmigration ») ;
- Criminalité violente et atteinte à l'intégrité physique ;
- Criminalité organisée contre les biens ;
- Sécurité routière ;
- Amélioration de l'ordre public ;
- Poursuivre l'amélioration de la gestion des catastrophes dans la province du Brabant wallon, notamment par la participation à des exercices de mise en œuvre des différents plans (PGUI, PIP et plans particuliers) ;
- Participation aux opérations de police intégrées avec une détermination concertée des objectifs fondés sur la détection des phénomènes émergents à partir d'un traitement ciblé de l'information.

3.2.2. Attentes en conséquence des accords de collaboration

SPC

- TEH (transmigrants, séjours illégaux, ...) ;
- Vols de métaux ;
- Les Stups dans les trains (principalement la consommation par des jeunes). Les patrouilles préventives et/ou répressives dans les trains (pas uniquement en Pol adm mais aussi en Pol Jud).

WPR

- Un protocole d'accord est en cours de réalisation.

3.2.3. Attentes des autres protagonistes et partenaires

PLP

Conscients que les citoyens représentent un partenaire indispensable d'une politique locale de sécurité et de prévention, notre zone de Police encourage, soutient et encadre les Partenariats Locaux de Prévention.

Les PLP sont un accord de collaboration structuré entre la police, les autorités administratives et les habitants d'un quartier délimité ayant, entre-autres, comme objectifs d'accroître le sentiment de sécurité, de renforcer la cohésion sociale et de prévenir la criminalité.

Depuis 2010, 9 PLP ont vu le jour sur notre zone de police (2 sur la commune de La Hulpe, 3 sur la commune de Lasne et 4 sur la commune de Rixensart).

Les citoyens composant ces PLP sont en attente d'une meilleure information et de plus d'échanges d'informations.



3.3. Analyse des priorités et des attentes : la matrice de l'argumentation

Tableau d'argumentation	Zone				CZS				Partenaires		Plans		Approche policière			
	Données objectives		Données subjectives		CZS	BGM	PR	DirCo	DirJud	Serv prev communes	PNS 2016-2019	PGSP	Travail régulier	P.A./ PZS		
Priorités ZP 5269 2016-2019	Analyse / évolution 2017 - 2018				Moniteur de Sécurité ZP	Enquête locale de sécurité	Enquête interne									
Phénomènes – criminalité objective	2017	2018	2019	Évolution	Important	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Vol avec violence	20	24					x			x						
Vol dans habitation	365	326			x		x		x	x						x
Vol à la tire	20	15			x		x									
Vol organisé	125	101								x						
Home invasion										x						
Vol de vélo - mobilité douce	35	29			x		x									
Vol de/dans voiture	195	143					x									
Coups et blessures volontaires (et sur fonctionnaire)	257	214					x									

Violences Intrafamiliales	247	264					x			x								
Vol de moto/cyclo	3	2																
Vol de voiture	26	27			x													
Atteintes graves à l'intégrité physique et psychique (meurtres, atteinte aux mœurs, ...)	30	31					x					x						
Lois spéciales – travail policier					Importance (+, ++, +++)	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Stupéfiants	154	135			x		x			x								x
Fraude sociale	152	190										x						
Fraude fiscale							x					x						
Corruption / blanchiment							x					x						
Législation étrangers - TEH	6	0					x			x	x	x						
Législation – armes	61	39										x						
Criminalité informatique/cybercrime	75	81					x					x						
Tiger kidnapping												x						
Homicides												x						
Amélioration de l'ordre public											x							
Environnement	22	18			x		x					x						

Thématiques transversales / particulières					Importance (+, ++, +++)	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
Radicalisme/Terrorisme	6	2								x	x	x					
Ecofin	4	3										x					
Développer une approche administrative de lutte contre la criminalité organisée												x					
Incivilités							x										x
Sécurité aux abords des écoles									x								
Sécurité routière					Importance (+, ++, +++)	x	x	x	X	x	x	x	x	x	x	x	x
Accidents	57	43					x										x
Vitesse inadaptée					x				x	x							x
Agressivité dans la circulation					x												
Conduite sous-influence							x			x							x
Stationnement gênant					x		x										x
Port de la ceinture de sécurité																	x

Globalisation des services Intervention et Proximité en y incluant une polyvalence des effectifs et en y alliant une spécialisation individuelle du personnel									x									
Réorganisation des heures d'ouverture des Divisions									x									

3.4. Choix des priorités stratégiques

3.4.1. Priorités stratégiques Sécurité et qualité de vie pour 2020 – 2025

La zone de police souhaite stabiliser, voire diminuer, les vols dans habitation sur son territoire en se rendant compte des particularités du phénomène, en les analysant et en les comprenant pour enfin pouvoir agir de manière rapide et adéquate.

LEADERSHIP

- Libérer la capacité nécessaire en vue d'organiser une réaction rapide lors de la constatation d'une recrudescence du phénomène ;
- Donner priorité à certaines actions du plan « vols dans habitation » de concert avec le pilote ;
- Analyser les actions menées en vue d'optimiser les suivantes ;
- Impliquer et motiver les collaborateurs à tous les niveaux ;
- Transmettre aux membres du personnel concernés, un maximum de renseignements afin d'optimiser les patrouilles préventives.

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Déterminer les lieux/personnes cibles et décider de la mise en œuvre des actions à mener à leurs égards ;
- Réaliser régulièrement des actions de petite ampleur visant à privilégier une réaction rapide et efficace ;
- Réaliser périodiquement des actions de plus grande envergure, en vue d'endiguer le phénomène et de montrer l'activité de la zone de police aux citoyens ;
- Cerner le phénomène et tenter d'en donner une image la plus précise possible (voir statistiques annuelles) ;
- Réaliser des actions de prévention, tant auprès des victimes du phénomène qu'auprès des citoyens en général, en vue de prévenir ce dernier lors de diverses festivités sur le territoire de la zone de police.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Communiquer aux membres du personnel les nouvelles techniques, les points d'attention à avoir lors des constatations et les nouvelles technologies.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Donner les moyens matériels et humains nécessaires pour la réalisation des actions ;
- Intensifier et entretenir un partenariat avec les autres structures privées ou publiques (Parquet, sociétés de gardiennage, installateurs d'alarme, administration communale, etc) ;
- Travailler en partenariat avec les autres zones de Police, principalement les zones limitrophes à la nôtre, ainsi qu'avec la Police Fédérale.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Prévoir des formations spécifiques visant à développer et entretenir les connaissances dans ce domaine ;
- Transmettre aux membres du personnel les résultats des enquêtes menées en sein de la zone de police et des services judiciaires de la police fédérale ;
- Communication interne de l'information quant aux faits significatifs commis sur la zone et les zones avoisinantes.

Dans le domaine de la sécurité routière, la zone de police désire contribuer à maîtriser l'insécurité routière

LEADERSHIP

- Les Autorités de la zone de police sont conscientes de la nécessité d'une approche multidisciplinaire du phénomène (alcool, vitesse, drogue, agressivité au volant, etc.) ;
- Impliquer un maximum de partenaires pour un maximum de sensibilisation.

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Cerner efficacement le phénomène et en donner une image précise ;
- Agir dans la continuité dans le cadre de la Convention de Sécurité Routière.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Prévoir des formations spécifiques et adéquates (radar, drogue au volant, curvomètre, ...) ;
- Donner un feedback sur le résultat recherché et obtenu.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Fonds de sécurité routière (en fonction de sa subsistance) ;
- Stimuler la transmission des connaissances (consolider et partager les connaissances à l'intérieur du corps de police.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Développer l'objectif et y travailler de manière transversale.

PARTENAIRES

- Autorités communales ;
- SPF Mobilité ;
- SPF Intérieur ;
- Région Wallonne ;
- Police Fédérale ;
- Parquet ;
- Gouvernement Provincial.

SUIVI DE L'OBJECTIF

Indicateurs :

- Nombre d'accidents de roulage (morts/blessés/dégâts matériels) ;
- Nombre d'excès de vitesse ;
- Nombre de conducteurs pris en état d'imprégnation alcoolique ;
- Nombre de conducteurs pris sous l'influence de stupéfiants au volant ;
- Etablissement de cartes avec localisation des points sensibles ;

Méthode - outil de suivi :

- SLP ;
- Baromètre de la sécurité routière ;
- Programme informatique interne à la zone ◊ Fréquence de mesure ;
- Données mesurées mensuellement.

La zone de police souhaite tenter de gérer la problématique liée aux stupéfiants, soit la consommation qui engendre un trouble et/ou des nuisances, la vente, l'importation, mais aussi les dangers inhérents à la conduite sous influence de drogues, de façon à maintenir ces objectifs dans les limites de nos moyens et possibilités.

LEADERSHIP

- Donner priorité à certaines actions du plan stupéfiants de concert avec le pilote ;
- Analyser l'évolution des actions à mener ;
- Impliquer et motiver les collaborateurs à tous niveaux.

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Déterminer les lieux et personnes cibles et décider de la mise en œuvre des actions à mener à leurs égards ;
- Réaliser régulièrement des actions de petites ampleurs visant à privilégier la réaction rapide et efficace ;
- Réaliser périodiquement des actions de plus grande envergure en vue de rappeler les interdits légaux en la matière ;
- Tenter de cerner le phénomène et d'en donner une image la plus précise possible (voir statistiques annuelles) ;
- Réaliser des actions de prévention, tant à l'attention des adultes (professeurs, éducateurs, parents, responsables de mouvements de jeunesse/sport), que des mineurs (MEGA - Planning familial).

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Identifier des référents « stup » au sein de chaque service de la zone (SER, Intervention, Proximité et Roulage) et les stimuler concernant la problématique des stupéfiants, en vue de mettre sur pied une « équipe stup » ;
- Insérer les référents dans les actions planifiées.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Dégager les moyens et capacités nécessaires à la réalisation des actions ;
- Intensifier et entretenir un partenariat avec les structures d'enseignement et les services de prévention locaux (AMO, éducateurs de rue, ...) ;
- Travailler en partenariat avec les autres zones de Police, principalement les zones limitrophes à la nôtre, ainsi que la Police fédérale.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Prévoir des formations spécifiques visant à développer et entretenir les connaissances dans ce domaine d'action, impliquant les référents.

PARTENAIRES

- Parquet ;
- Police fédérale ;
- Autorités administratives ;
- Services de prévention locaux (« D Clic » Rixensart / AMO « La Croisée ») ;
- Etablissements scolaires ;
- Service contrôle TEC ;
- Sécurail.

SUIVI DE L'OBJECTIF

- Etoffer et tenir à jour les statistiques annuelles, approvisionnées par l'ISLP (RIR, PV), la BNG et le service CGOP/B de la Police Fédérale ;
- Remarque : les chiffres évolueront au fur et à mesure que des actions seront menées. Toutefois, une augmentation des chiffres ne signifie pas une augmentation du phénomène mais des actions entreprises à son encontre.

ACTIONS À MENER :

Prévention :

- Contacts avec les services de prévention locaux ;
- Projet MEGA ;
- Information vers les adultes (professeurs, éducateurs, responsables de mouvements de jeunesse et club sportifs, parents, ...).

Actions :

- Contrôles de lieux connus comme étant des endroits de rassemblement de jeunes et/ou de ventes éventuelles de stupéfiants ;
- Contrôles de moyens de locomotion (voiture / TEC / train) ;
- Contrôles roulage orientés vers la conduite sous influence de drogues ;
- Contrôles écoles (IN, avec partenariat direction / OUT).

La zone de police souhaite faire diminuer les incivilités sur son territoire

LEADERSHIP

- En collaboration avec les partenaires, fixer les objectifs et les transposer en ordre de service.

STRATEGIE ET POLITIQUE

- Déterminer les axes principaux de lutte et les moyens pour les atteindre ;
- Planifier des activités quotidiennes/hebdomadaires/mensuelles pour le personnel de proximité, du service de sécurisation et d'intervention ;
- Définir les priorités des différents services pour participer efficacement à l'objectif général et fixer les limites de ces services.

MANAGEMENT DES COLLABORATEURS

- Développer une structure de planification d'horaire visant à garantir une présence maximum de personnel dans les quartiers, une planification permettant de récupérer du personnel supplémentaire pour mener des actions spécifiques ;
- Planifier des activités particulières comme par exemple, des opérations ciblées avec les agents constatateurs et avec du personnel suffisant pour atteindre les objectifs ;
- Désigner un ou plusieurs référents dans le domaine et notamment pour le bien-être animal, la voirie, les impétrants, le RGPA.

MANAGEMENT DES MOYENS

- Mettre à disposition des membres du personnel des véhicules strippés police, des cyclomoteurs, des VTT pour se déplacer au sein de la zone lors des activités quotidiennes ou lors de services orientés.

MANAGEMENT DES PROCESSUS

- Donner au personnel les possibilités d'atteindre les objectifs de lutte contre les incivilités, que ce soit en termes de logistique (mettre à disposition du matériel police pour se déplacer), en termes de planification de travail (aménager et structurer les horaires) et de formation (permettre aux membres du personnel de développer ses capacités personnelles).

PARTENAIRES

- Les Administrations communales (agents constatateurs) ;
- La Région Wallonne, les agents sanctionneurs (DGO3) ;
- Le Gouvernement Provincial, les agents sanctionneurs ;
- Le Parquet de Nivelles ;
- Les services de presse ;
- Le service du DPL de la zone de police ;
- Le service de communication de la zone de police.

SUIVI DE L'OBJECTIF

Indicateurs :

- Les activités sont encodées dans le système de gestion du personnel (Galop) ;
- Les activités particulières sont structurées dans des ordres d'opération rédigés par le responsable de Division ou le Chef de département.

Méthode - outil de suivi :

- Les encodages Galop, qui reprennent de manière précise les activités réalisées durant la journée, sont réalisés quotidiennement ;
- Le système ISLP, qui reprend de manière précise le nombre de SAC rédigées ;
- Un compte-rendu d'action est rédigé à l'issue de chaque service planifié effectué par du personnel de zone et remis au service presse de la zone.

Fréquence des mesures :

- A la fin de chaque période (tous les deux mois), un tableau reprend les heures prestées et les objectifs atteints (Nbre de SAC, Nbre hrs de CTL et personnel engagé, Nbre de messages diffusés sur les sites internet zonaux ou autres, Nbre de personnel formé et Nbre de réunions avec les partenaires ;
- En fin d'année, des statistiques sont réalisées afin de vérifier si les objectifs prévus sont atteints.

3.4.2. Priorité stratégique gestion opérationnelle optimale 2020 – 2025

La zone de police désire mettre en place une gestion optimale du traitement et de la diffusion de l'information, au vu de l'augmentation du nombre de flux et de diversités des canaux de diffusion d'information.

La zone de police étant dynamique, notre gestion de l'information se veut évolutive.

Notre mission principale va donc porter sur l'efficacité de la communication (interne et externe).

Pour ce faire, nos objectifs sont les suivants :

COMMUNICATION EXTERNE

- Assurer un suivi de l'information à la population via différents canaux comme le site internet « <https://www.police.be/5269> » et la page Facebook « Zone de police de la Mazerine » ;

- Assurer la parution de plusieurs articles de presse dans les trois journaux locaux ;
- Réaliser une porte ouverte tous les deux ans (prochaine prévue en octobre 2020) ;
- Organiser des journées de prévention roulage ;
- Organiser des journées de prévention stupéfiants ;
- Organiser des animations de prévention (MEGA) dans les écoles pour les élèves de 6^{ème} primaire ;
- Assurer une bonne collaboration entre les citoyens et la police via le Partenariat Local de Prévention (PLP).

COMMUNICATION INTERNE

- Développer un seul site intranet accessible facilement à tous les membres du personnel, nommer les gestionnaires et former ces derniers à gérer leur partie ;
- Partager toutes les informations sur ce site intranet ;
- Organiser une réunion avec l'ensemble des Chefs de service et leurs adjoints chaque semaine ;
- Organiser une réunion de direction avec certains Chefs de service chaque mois ;
- Organiser une réunion du service de proximité chaque semaine ;
- Organiser un débriefing judiciaire avec l'intervention, le SER, la proximité et la direction chaque semaine ;
- Organiser 3 à 4 concertations syndicales par an ;
- Mettre à jour les horaires informatiques (par la personne responsable) pour que tout le monde puisse consulter les horaires de chacun et ainsi avoir une meilleure organisation de travail ;
- Partager des « flash infos », photos lors d'évènements, sur l'écran présent au réfectoire ;
- Développer l'utilisation de tablettes ;
- Mettre à disposition des ordinateurs virtuels pour que chacun ait accès à Portal.

Chapitre 4 : Politique et gestion

4.1. Approche des priorités stratégiques : du plan d'action à une activité économique flexible

Note zone de police est bien consciente des lacunes dans ce domaine. Aussi, il est prévu l'engagement d'un Officier Stratégie qui prendra ses fonctions en décembre 2020.

4.1.1. L'équipe de suivi de la politique

L'équipe de suivi de la politique sera dirigée par l'Officier qui va être engagé

4.1.2. Monitoring de la mise en œuvre de la politique

Le Monitoring de la mise en œuvre de la politique sera mis en place quand une stratégie sera développée avec le nouvel officier.

4.2. Gestion du personnel et des moyens

4.2.1. Gestion de la capacité en personnel

Un outil informatique basé en grande partie sur le système GALOP sera développé par l'Officier Stratégie et sera complété, sous son contrôle et celui des gestionnaires de projet, par les membres du personnel qui participeront d'une façon ou d'une autre à une activité ou à une opération touchant un des plans d'action développé dans le cadre des 5 priorités déterminées dans ce plan zonal.

Cela nous permettra d'évaluer le temps consacré à ces priorités et, par la même occasion, de contrôler la réalisation de celles-ci ou tout-au-moins de relever les causes expliquant éventuellement la non-réalisation d'un objectif afin de pouvoir rectifier le tir s'il échet.

4.2.2. Gestion des moyens financiers

Le comptable spécial de la zone sera chargé mensuellement de suivre cet outil informatique afin de pouvoir calculer le coût réel de chaque plan d'action par rapport au coût heure/homme/grade.

Il faudra également prévoir un tableau reprenant l'achat éventuel de matériel pour la réalisation de ces plans d'action.

Enfin, une règle mathématique moyenne devra être établie pour l'utilisation des moyens matériels par rapport au coût heure/homme/grade. Même si elle ne sera pas aussi précise ; elle nous donnera une appréciation correcte des moyens mis à disposition du personnel.

4.3. Politique et gestion : aperçu annuel

Cette dernière partie sera complétée annuellement.

Chapitre 5 : Approbation du PZS

Pour prise de connaissance de ce qui précède et accord sur le présent projet de Plan Zonal de Sécurité	
Date de la séance :	
Patricia LEBON, Bourgmestre-Présidente du Collège de Police	
Marc REZETTE Procureur du Roi à Nivelles	
Christophe DISTER, Bourgmestre de La Hulpe	
Laurence ROTTHIER Bourgmestre de Lasne	
Alain RUMMENS Chef de Corps ZP La Mazerine	
Olivier LOZET Directeur Coordinateur du Brabant Wallon	
Laurent BLONDIAU Directeur Judiciaire du Brabant Wallon	

Liste de distribution

Destinataires du présent document :

- Service Public Fédéral – Direction Générale Sécurité et Prévention ;
- Service Public Fédéral – Direction Sécurité Locale Intégrale ;
- Police Fédérale – DirCo ;
- Police Fédérale – DirJu ;
- Commission Permanente de la Police Locale ;
- Gouverneur de la Province du Brabant Wallon ;
- Procureur du Roi de Nivelles ;
- Collège et Conseil de Police ;
- Chef de zone ;
- Personnel de la zone de police.

Editeur responsable : Alain RUMMENS, Chef de corps

Rédaction : Christel VANDERPLANCKE